

# CODES ET LOIS

Droit Public - Droit Privé

## Sommaire

- > **L'invité de CODES ET LOIS** p. 3  
*Interview de V. Tchen*
- > **Panorama législatif** p. 6
- > **Calendrier CODES ET LOIS** p. 35
- > **Codes et codification** p. 36
- > **L'Europe en bref** p. 37

# CAHIER LÉGISLATIF

Supplément n° 243

## ÉDITORIAL

Quoi de nouveau ce trimestre en législation, excepté, bien sûr, la « montagne **HADOPI** » ayant accouché de la « loi-souris » du 12 juin 2009 ?

Avec 140 articles, rien moins que 41 codes modifiés, sept dates d'entrée en vigueur spécifiques et un total de plus de 850 modifications, s'il ne fallait retenir qu'un seul texte, ce serait sans conteste la fort bien nommée **loi de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures** du 12 mai dernier.

Et s'agissant de clarification en procédure, à titre de curiosité légistique, on pourra justement se reporter aux **articles R. 15-33-66-1 et suivants du Code de procédure pénale** où un décret rectificatif, à paraître à l'heure où sont rédigées ces lignes, devrait prochainement remettre bon ordre.

Dans cette attente, il conviendra de ne pas confondre les articles R. 15-33-66-1 à R. 15-33-66-3 résultant du décret du 5 mai 2009 relatif à la vente des biens meubles saisis au cours des enquêtes, avec les articles R. 15-33-66-1 à R. 15-33-66-8 issus du décret du 11 mai 2009 autorisant la mise en oeuvre d'un traitement automatisé dénommé « Cassiopée ».

Une pierre dans le jardin de ceux qui par un singulier aveuglement persisteraient à réduire la mise à jour des textes à un vulgaire exercice de « copier/coller » ...

Auteur du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile Litec et spécialiste d'une matière constamment réformée, **Vincent Tchen** n'est assurément pas de ceux-là et connaît au contraire toute la valeur scientifique de ce travail de consolidation. À l'occasion de la réédition du **CESEDA**, il passe en revue dans l'entretien à lire ci-après, les récentes évolutions de ce droit en perpétuel mouvement.

La Rédaction.



# Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile 2009



Commentée par des auteurs reconnus en la matière, enrichie des dernières évolutions de jurisprudence et de nombreuses références bibliographiques, cette 5e édition à jour du 16 avril 2009, intègre huit annexes ainsi que les conventions internationales, les directives, lois et décrets intéressant le droit des étrangers.

#### Parmi les nouveaux textes :

- Décret du 25 mars 2009 sur l'Office français de l'immigration et de l'intégration ;
- Directive du 16 décembre 2008 relative au retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier ;
- Décret du 22 août 2008 sur la rétention administrative ;
- Loi dite "Hortefeux" du 20 novembre 2007 relative à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile.

#### Les auteurs :

**Vincent Tchen**, maître de conférences en droit public, vice-président de l'Université de Versailles-Saint Quentin en Yvelines.

**Fabienne Renault-Malignac**, magistrat, conseiller référendaire à la Cour de cassation et ancien chef de bureau de la nationalité au ministère de la Justice.

TOUTES VOS SOLUTIONS D'INFORMATION ET DE GESTION

Recherche et  
Information

Solutions de  
Gestion Métier

Gestion  
du Risque

Développement  
de Clientèle



LexisNexis®

## Entretien avec Vincent Tchen,

*Maître de conférences en droit public,*

*vice-président de l'Université de Versailles – Saint-Quentin-en-Yvelines*

*Auteur aux Éditions Litec du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile*

**CAHIER LÉGISLATIF : En quoi la cinquième édition du Code commenté de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile se distingue-t-elle des précédentes<sup>1</sup> ?**

**V. Tchen :** Si l'on veut bien se souvenir que les trois éditions précédentes ont été marquées par la codification législative (2004) et réglementaire (2006) du droit des étrangers et par trois réformes législatives d'ampleur considérable (2001, 2003 et 2006), la cinquième édition pourrait être présentée comme une simple mise à jour de la jurisprudence. Déjà, eu égard à la masse contentieuse (le droit des étrangers représente fréquemment plus des deux tiers de l'activité de certains tribunaux administratifs ou de cours administratives d'appel), cette mise à jour suffirait à elle seule à justifier la réédition du code ! La cinquième édition ne se résume toutefois pas à une actualisation de la jurisprudence. Elle présente également la réforme du 20 novembre 2007<sup>2</sup> (la précédente édition se bornait à une présentation du projet de loi) et de nombreuses mesures réglementaires d'application pour ne citer que ces textes.

**C. L. : Peut-on entrevoir pour les années à venir une pause des réformes du droit des étrangers ?**

**V. Tchen :** On peut l'entrevoir et surtout l'espérer. Depuis 1980, le législateur a réformé trente fois le droit des étrangers. À court terme, une remise à plat du droit des étrangers n'est pas d'actualité, même si une réforme du départ forcé devrait intervenir en 2009 ou 2010. Cette pause est indispensable car la frénésie législative ruine totalement la lisibilité du droit des étrangers et rend vain un bilan des réformes.

Que l'on songe aux dispositions votées depuis 2003 et dont les mesures d'application ne sont pas encore publiées et ne le seront peut-être jamais.

**C. L. : Pourtant, un an après la réforme très lourde de 2006, le législateur n'avait pas hésité à modifier plusieurs pans du droit des étrangers.**

**V. Tchen :** La réforme de 2007 n'a altéré le droit des étrangers qu'à la marge... si l'on peut dire car la loi du 20 novembre 2007<sup>2</sup> comprend tout de même 65 articles ! Elle introduit pour l'essentiel une procédure de référé pour les candidats à l'asile qui formulent leur demande aux frontières (le projet de loi n'avait au départ que cette ambition) et un cadre de contrôle des actes d'état civil pour les demandeurs de visa de long séjour ressortissants d'un pays dans lequel l'état civil présente des « carences ». Sur ce dernier point, on ne pourra être que consterné par le décalage entre le discours politique et la pratique administrative. La réforme constitue un dispositif expérimental qui doit prendre fin au

plus tard le 31 décembre 2009. Or, à ce jour, aucun décret d'application n'a été publié et le ministre en charge de l'immigration a montré son peu d'empressement. Les parlementaires apprécieront. Les observateurs du droit des étrangers se féliciteront également de cette désinvolture pour d'autres raisons : ce contrôle préalable à l'entrée en France pouvait constituer un motif supplémentaire de découragement pour les candidats au séjour de longue durée.

**C. L. : Les pouvoirs publics n'ont-ils pas négligé l'impact diplomatique d'une suspicion de principe des administrations locales ?**

**V. Tchen :** On peut avoir la faiblesse de le penser : l'application de la loi est en effet suspendue à un décret fixant la liste des pays dans lesquels ces mesures seront mises en œuvre. Ce ne sont pas les accords relatifs à la « gestion concertée des flux migratoires et au co-développement » signés en 2007 et 2008 avec le Gabon, le Congo, le Bénin, le Sénégal, la Tunisie, l'île Maurice, le Cap Vert et le Burkina Faso qui changeront quelque chose<sup>3</sup>. Peu contraignants, ils se bornent à un engagement du gouvernement français à apporter son expertise pour améliorer la fiabilité des fichiers d'état civil et la sécurité des titres d'identité et de voyage.

**C. L. : Le rapport Mazeaud<sup>4</sup> aura-t-il des suites législatives ?**

**V. Tchen :** Ces suites seront très mesurées. La commission devait réfléchir sur l'institution de quotas d'immigration et l'unification du contentieux du droit des étrangers. À la lecture du rapport rendu public le 11 juillet 2008, on peut deviner que le législateur se rangera aux conclusions de la commission sur la question des quotas, qui a estimé qu'une politique de quota migratoire global ou par grand type d'immigrations était irréalisable ou sans intérêt. La deuxième question a également reçu un écho négatif, même si les arguments de la commission n'étaient pas toujours convaincants (on ne saisit par exemple pas pourquoi l'article 66 de la Constitution ne pourrait pas être révisé ou pourquoi le juge administratif serait, par nature, disqualifié pour prolonger le maintien en rétention administrative). Ceci posé, la commission a formulé des propositions qui devraient inspirer le Gouvernement.

En ne permettant pas aux préfectures d'éloigner les étrangers sans titre de séjour et en confrontant les tribunaux administratifs à une masse de recours, l'obligation de quitter le territoire devrait ainsi être réformée même si l'échec de ce dispositif était programmé. Les réformes devraient par ailleurs porter sur le cadre de maintien en rétention administrative et l'exécution des mesures de départ forcé.

<sup>1</sup> Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, *Litec*, 5<sup>e</sup> éd., 2009.

<sup>2</sup> L. n° 2007-1631, 20 nov. 2007 relative à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile (*JO 21 nov. 2007*), dite loi Hortefeux.

- V. aussi Décision du Conseil constitutionnel n° 2007-557 DC du 15 novembre 2007 (*JO 21 nov. 2007*).

<sup>3</sup> Un seul de ces accords est applicable : Accord franco-gabonais, signé le 7 juillet 2007 (publié par D. n° 2008-900, 3 sept. 2008 : *JO 6 sept. 2008*). Il est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2008.

<sup>4</sup> P. Mazeaud, Pour une politique des migrations transparente, simple et solidaire, *Doc. fr.*, 2008. - V. N. Guimezanes, Pour une politique des migrations transparente, simple et solidaire. - À propos du rapport de la Commission Mazeaud du 11 juillet 2008 : *JCP G 2008, act. 516*.

**C. L. : Depuis 2005, le législateur a souhaité subordonner l'octroi d'un titre de séjour de longue durée à la preuve d'une intégration dans la société française. Peut-on tirer un premier bilan ?**

**V. Tchen :** Comment pourrait-on tirer un bilan d'un dispositif aussi indéterminé ? Comment en effet mesurer l'intégration d'une personne dans un environnement aussi vaste puisque le législateur se propose de favoriser l'intégration des étrangers dans la « société française » et subordonner par là même le maintien sur le territoire au respect de formalités (cours de langue pour l'essentiel) ? On ajoutera que les préfetures et l'Office français de l'immigration et de l'intégration qui a succédé cette année à l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations<sup>5</sup> n'ont pas les moyens pour s'assurer que les signataires du contrat d'accueil et d'intégration se sont bien acquittés de leurs obligations. C'est une chose de favoriser l'accueil des candidats au séjour de longue durée. C'est une autre chose que d'imposer de nouvelles formalités sans s'attacher aux particularités des parcours de chaque étranger, surtout lorsque, au final, le titre de séjour peut toujours être refusé pour des motifs d'ordre public. En bref, le contrat d'accueil et d'intégration<sup>6</sup> prend la forme d'une nouvelle formalité administrative et non d'un engagement bilatéral construit sur la base d'obligations mais surtout de droits réciproques librement consentis. On ne pourra ici que stigmatiser l'inconséquence du législateur qui utilise un procédé contractuel à des fins de police administrative, de surcroît sans donner les moyens à l'administration de réussir une telle entreprise.

**C. L. : Pour les années à venir, le droit communautaire sera-t-il une nouvelle fois à l'origine d'un bouleversement du droit français des étrangers ?**

**V. Tchen :** Pour renverser une idée reçue, je ne crois pas que le droit communautaire ait révolutionné le droit français des étrangers. Tout au plus, pourra-t-on concéder que le droit communautaire a fait partiellement sortir les ressortissants de l'Union de la sphère du droit des étrangers en ne les astreignant plus à la détention d'un titre de séjour. Mais il ne faut pas oublier que le séjour de plus de trois mois de ces ressortissants reste soumis à des conditions de ressources ou/et d'activité et qu'un ressortissant communautaire peut être reconduit à la frontière s'il n'est pas titulaire d'un droit de séjour ou être expulsé si sa présence constitue une menace pour l'ordre public. La directive du 29 avril 2004<sup>7</sup> n'a pas remis en cause ces prérogatives de police administrative.

**C. L. : Est-ce à dire que les ressortissants des États tiers n'ont pas eu à profiter du droit communautaire ?**

**V. Tchen :** De manière générale, je le pense. Le cadre du séjour des ressortissants d'États tiers à l'Union européenne reste, sur le terrain des principes, identique à celui qui prévalait avant le traité d'Amsterdam. Je n'entends bien sûr pas négliger l'impact du programme de Tampere (1999). Mais il ne faut pas oublier que la France n'aurait pas accepté ce programme si elle n'avait pas eu l'assurance que les réformes à venir ne conforteraient pas son propre droit. Nombre de projets de directives se sont d'ailleurs inspirés du « modèle » français. En réalité, sans verser dans un nationalisme juridique désuet, le programme de Tampere visait surtout à imposer un cadre commun de séjour aux ressortissants d'État tiers, particulièrement dans la perspec-

tion de l'élargissement de l'Union européenne. Sans doute, ce cadre ne se résume pas à des mesures restrictives même si l'impact positif du droit communautaire pour les ressortissants d'État tiers reste à mesurer.

Combien, par exemple, d'étrangers ont bénéficié de l'exportation de leur droit de séjour acquis dans un État de l'Union pour s'installer en France ? De même, combien sont-ils à exercer leur droit à la libre circulation au sein de l'Union européenne lorsqu'ils sont titulaires d'un visa « Schengen » ?

**C. L. : Comment comprendre à la lumière du droit et de la pratique de 2009 l'une des ambitions du programme de Tampere qui s'était inscrit dans une perspective d'égalité de traitement entre les ressortissants communautaires et les ressortissants d'un État tiers à l'Union européenne ?**

**V. Tchen :** On se souviendra en effet qu'il avait alors été proclamé que « le statut juridique des ressortissants de pays tiers devrait être rapproché de celui des ressortissants des États membres et qu'une personne résidant légalement dans un État membre [...] et titulaire d'un permis de séjour de longue durée devrait se voir octroyer dans cet État membre un ensemble de droits uniformes aussi proches que possible de ceux dont jouissent les citoyens de l'Union européenne. » Qui pourrait soutenir aujourd'hui que cette ambition a été pleinement réalisée ? Je crois que le décalage entre le droit applicable aux ressortissants d'un État tiers et des « citoyens » de l'Union européenne n'a jamais été aussi fort. La confrontation entre ces deux droits applicables aux étrangers est saisissante.

**C. L. : Certaines réformes françaises ont été présentées comme des mesures de transposition de textes communautaires. Est-ce abusif ?**

**V. Tchen :** Pour certaines d'entre elles, c'est incontestable. Je songe notamment au cadre du séjour des ressortissants communautaires depuis 2006. Pour d'autres, le droit communautaire habilitait simplement les États mais n'imposait aucune harmonisation. Le droit communautaire a donc servi d'alibi législatif pour durcir la législation française.

**C. L. : Doit-on s'attendre à un durcissement de la législation communautaire ?**

**V. Tchen :** Les textes à venir vont plutôt s'inscrire dans le droit fil des mesures déjà adoptées même si certaines directives pourront conduire à une réforme du droit français comme en matière d'exécution des mesures de départ forcé. Le Pacte européen sur l'immigration et l'asile adopté le 4 juillet 2008 par le Conseil européen ne constitue pas un modèle de révolution juridique. Il rappelle d'ailleurs qu'il revient à chaque État de décider des conditions d'admission sur son territoire des migrants légaux et de fixer, le cas échéant, leur nombre. Il est toutefois suggéré de mettre en œuvre une politique européenne d'immigration choisie tenant compte des besoins du marché du travail et destinée à favoriser l'accueil des étudiants les plus qualifiés.

**C. L. : Le juge de l'asile politique a fait l'objet de critiques nourries en raison de sa dépendance matérielle avec l'administration qu'il est censé contrôler. Peut-on considérer que les pouvoirs publics ont mis bon ordre à cette situation ?**

**V. Tchen :** C'est incontestable. La Cour nationale du droit d'asile<sup>8</sup> était, d'un point de vue budgétaire et administratif, dépendante de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides. Ses rapporteurs appartenaient ainsi au même corps de fonctionnaires que les officiers de l'Office. Par ailleurs, le directeur général de l'Office mettait à la disposition de la cour les moyens nécessaires à son fonctionnement,

<sup>5</sup> V. D. n° 2009-331, 25 mars 2009 (JO 27 mars 2009)

<sup>6</sup> V. C. étrangers, art. L. 311-9 et s. ; R. 311-19 et s.

<sup>7</sup> Directive 2004/38/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004, relative au droit des citoyens de l'Union et des membres de leurs familles de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres (JOUE 30 avr. 2004 et rect. 29 juin 2004).

<sup>8</sup> La Commission de recours des réfugiés est devenue « Cour nationale du droit d'asile » en 2007 (L. n° 2007-1631, 20 nov. 2007).

# L'invité de CODES ET LOIS

même si l'affectation du personnel était *in fine* décidée par le président de la cour. Une telle situation était inacceptable car si l'impartialité de la cour ne peut pas être dénoncée sur le terrain de l'article 6 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, la cour aurait pu être sanctionnée au regard du principe général de droit que constitue l'impartialité (on s'étonne d'ailleurs qu'aucune critique n'ait jamais émergé sur ce point).

<sup>9</sup> A. Le Pors, Rapport sur la situation statutaire des personnels de la commission des recours des réfugiés, 2006. À consulter sur : [http://www.commission-refugies.fr/presentation\\_4/actualites\\_5/situation\\_statutaire\\_2108.html](http://www.commission-refugies.fr/presentation_4/actualites_5/situation_statutaire_2108.html).

Un rapport établi en octobre 2006 par M. Anicet Le Pors<sup>9</sup> avait privilégié le rattachement de la cour au Conseil d'État. Cette dernière option ayant été retenue, le décret du 30 décembre 2008<sup>10</sup> a consacré l'indépendance matérielle de la cour. Il prévoit notamment le principe de la nomination de son secrétaire général par le vice-président du Conseil d'État et une autonomie financière vis-à-vis de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides.

<sup>10</sup> D. n° 2008-1481, 30 déc. 2008 (*JO électr.* 31 déc. 2008 et *rect.* 10 janv. 2009) modifiant le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (partie réglementaire). V. aussi L. n° 2009-526, 12 mai 2009 modifiant le Code de justice administrative (art. L. 234-3-1).

*Retrouvez l'actualité du droit des étrangers sur : [http://vincent.tchen.fr/droit\\_des\\_etrangers](http://vincent.tchen.fr/droit_des_etrangers)*

## Le kiosque numérique est ouvert !

Vos hebdomadaires juridiques tout de suite et partout !

Pour voir la démonstration ou commander des numéros :

 <http://kiosque.lexisnexis.fr>

\* Les 5 éditions de *La Semaine Juridique* et *La Revue de Droit fiscal*

TOUTES VOS SOLUTIONS D'INFORMATION ET DE GESTION

Recherche et Information

Solutions de Gestion Métier

Gestion du Risque

Développement de Clientèle



LexisNexis®

# Panorama CODES ET LOIS

La mise à jour n° 243 intègre les textes parus au *Journal Officiel* du 9 janvier au 15 avril 2009.

## JANVIER 2009

### Ord. n° 2009-15, 8 janv. 2009

(JO 9 janv. 2009)

► **Prise sur habilitation de :**

L. n° 2008-776, 4 août 2008 (LME), art. 152

► **Modifiant :**

Code de commerce ; Code monétaire et financier ; Code de la sécurité sociale

**Mots-clés :**

**Droit bancaire et financier** / Instruments financiers - Marchés - Établissements du secteur bancaire

**Droit commercial** / Prix des biens et services/ Indexation

**Droit des sociétés** / Sociétés commerciales

**Sécurité sociale** / Régimes de base / Fonds de réserve pour les retraites

**Bibliographie :**

- T. Bonneau, *Commentaire de l'ordonnance n° 2009-80 du 22 janvier 2009 relative à l'appel public à l'épargne et portant diverses dispositions en matière financière* : JCP G 2009, I, 143

**À noter :**

Cette ordonnance a été ratifiée par la loi n° 2009-529 du 12 mai 2009, art. 138 (JO 13 mai 2009).

### D. n° 2009-16, 7 janv. 2009

(JO 9 janv. 2009)

► **Modifiant :** Code de commerce ; Code pénal

**Mots-clés :**

**Droit commercial** / Ventes au déballage / Obligation de tenir le registre d'objets mobiliers

**Bibliographie :**

- *Vente au déballage* : Contrats, conc. consom. 2009, alerte 11

- *Modalités de la déclaration préalable de vente au déballage* : JCP A 2009, act. 52

### D. n° 2009-24, 8 janv. 2009

(JO 9 janv. 2009)

► **Modifiant :**

Code de la santé publique

**Mots-clés :**

**Santé** / Professions médicales / Commission d'autorisation d'exercice / Fonctionnement

### D. n° 2009-28, 9 janv. 2009

(JO 10 janv. 2009)

► **Modifiant :**

Code rural

**Mots-clés :** Rural / Jeunes agriculteurs / Mesures d'aides

**Bibliographie :**

- L. Bodiguel, *Les aides à l'installation en agriculture après la réforme (2008-2009)* : RD rur. 2009, étude 9

### Arrêté 8 janv. 2009

(JO 11 janv. 2009)

**Mots-clés :**

**Droit commercial** / Soldes / Périodes complémentaires / Déclaration

### D. n° 2009-32, 9 janv. 2009

(JO 11 janv. 2009)

► **Abrogeant :**

D. n° 2001-679, 30 juill. 2001

**Mots-clés :** Transport / Transport sanitaire / Durée du travail

### D. n° 2009-34, 9 janv. 2009

(JO 11 janv. 2009)

**Pris en application de :**

L. n° 2008-776, 4 août 2008 (LME), art. 123

► **Modifiant :**

Code de la sécurité sociale

**Mots-clés :**

**Sécurité sociale** / Régimes de base / Salariés étrangers / Affiliation / Demande d'exemption

**Bibliographie :**

- *Modalités de la dispense d'affiliation des salariés impatriés* : D.O. Actualité n° 5, 12 févr. 2009, 18

- D.O. Social V° Retraite et préretraite, fasc. S-55 150

- D.O. Social V° Charges sociales, fasc. S-75 100

### Arrêté 31 déc. 2008

(JO 13 janv. 2009)

► **Abrogeant :**

Arrêté 2 sept. 1977

**Mots-clés :**

**Consommation** / Publicité des prix / Réduction de prix / Information du consommateur

**Bibliographie :**

- *Promotion des ventes - Publication de nouvelles règles d'annonces des réductions de prix aux consommateurs* (A. 31 déc. 2008) : D.O. actualité n° 3, art. n° 51, études A-22 600-10 et s.

# Panorama CODES ET LOIS

**Arrêté 24 déc. 2008**

(JO 13 janv. 2009)

► **Modifiant :**

Code du sport

**Mots-clés :**

**Sport** / Formation et enseignement / Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien de la jeunesse et des sports / Validation des acquis de l'expérience

**L.O. n° 2009-38, 13 janv. 2009**

(JO 14 janv. 2009)

**portant application de l'article 25 de la Constitution**

► **Modifiant :** Code électoral

**Mots-clés :**

**Institutions - Droit parlementaire - Vie politique** / Assemblée nationale - Sénat / Composition - Incompatibilités - Remplacement des Parlementaires - Parlementaires nommé membre du gouvernement

**Bibliographie :**

- *Publication de la loi organique relative aux parlementaires acceptant des fonctions gouvernementales* : JCP G 2009, act. 35

**À noter :**

La présente loi organique, soumise au Conseil constitutionnel, a été déclarée conforme à la Constitution (Cons. const. n° 2008-572 DC, 8 janv. 2009 : JO 14 janv. 2009)

**L. n° 2009-39, 13 janv. 2009**

(JO 14 janv. 2009)

**relative à la commission prévue à l'article 25 de la Constitution et à l'élection des députés**

► **Modifiant :**

Code électoral ; L. n° 77-729, 7 juill. 1977

**Mots-clés :**

**Droit électoral** / Circonscription électorales - Commission (art. 25 de la Constitution)

**Institutions - Droit parlementaire - Vie politique** / Parlement européen / Remplacement des Parlementaires

**Bibliographie :**

- *Le redécoupage électoral lancé « dans les mois qui viennent »* : Dr. adm. 2009, alerte 12

- *Publication de la loi relative au « paquet électoral »* : JCP G 2009, act. 36

**Voir aussi :**

Cons. const. n° 2008-573 DC, 8 janv. 2009 (JO 14 janv. 2009) :

Extrait de la décision : « Décide :

Art. 1<sup>er</sup>. – *Sont déclarés contraires à la Constitution :*

– *les mots : « en fonction notamment de l'évolution respective de la population et des électeurs inscrits sur les listes électorales » figurant au premier alinéa du 1<sup>o</sup> du II de l'article 2 de la loi relative à la commission prévue à l'article 25 de la Constitution et à l'élection des députés ;*

– *le deuxième alinéa du 1<sup>o</sup> du II du même article 2.*

Art. 2. – *Sous les réserves énoncées aux considérants 5, 24, 26, 27 et 28, le surplus de l'article 2 et les articles 1<sup>er</sup> et 3 de la même loi ne sont pas contraires à la Constitution.»*

**D. n° 2009-41, 12 janv. 2009**

(JO 14 janv. 2009)

► **Modifiant :**

Code des postes et des communications électroniques

**Mots-clés :**

**Communications électroniques** / Réseaux et services / Obligations des opérateurs / Acheminement et la localisation des appels d'urgence

**D. n° 2009-45, 13 janv. 2009**

(JO 15 janv. 2009)

**Modifiant :**

Code de l'environnement

**Mots-clés :**

**Environnement** / Prévention des risques / Organismes génétiquement modifiés / Utilisation confinée / Utilisation pour la recherche, le développement ou l'enseignement - Utilisation pour l'industrie

**Bibliographie :**

- *Étiquetage des OGM mis à disposition de tiers à l'occasion d'une utilisation confinée* : RD rur. 2009, alerte 25

**D. n° 2009-47, 13 janv. 2009**

(JO 15 janv. 2009)

► **Modifiant :**

D. n° 84-252, 6 avr. 1984

**Mots-clés :**

**Droit électoral** / Assemblée des Français à l'étranger / Élection

**Bibliographie :**

- *Assemblée des Français de l'étranger* : JCP A 2009, act. 115

# Panorama CODES ET LOIS

## Arrêté 2 janv. 2009

(JO 15 janv. 2009)

### ► Abrogeant :

Arrêtés 30 juill. 1976 et 28 oct. 1988

### Mots-clés :

**Action sociale** / Mandataires judiciaires à la protection des majeurs - Délégué aux prestations familiales / Formation

### À noter :

Les formations engagées avant le 1er janvier 2009, selon les conditions des arrêtés du 30 juillet 1976 relatif à la compétence des délégués à la tutelle aux prestations sociales ou du 28 octobre 1988 relatif à la formation d'adaptation à l'exercice de tuteur aux majeurs protégés, sont et demeurent régies jusqu'à la fin de leur cycle par ces textes (art. 18). Sous réserve des dispositions de l'article 18, les arrêtés du 30 juillet 1976 relatif à la compétence des délégués à la tutelle aux prestations sociales et du 28 octobre 1988 relatif à la formation d'adaptation à l'exercice de tuteur aux majeurs protégés sont abrogés (art. 19).

## D. n° 2009-52 et n° 2009-54,

15 janv. 2009

(JO 16 janv. 2009)

### ► Modifiant :

Code de la construction et de l'habitation ; Code des postes et des communications électroniques

### Mots-clés :

**Construction - Habitation** / Bâtiments neufs / Communications électroniques / Très haut débit  
**Communication électroniques** / Réseaux et services / Très haut débit / Convention entre opérateur et propriétaire portant sur l'installation, la gestion, l'entretien et le remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique dans un immeuble

### Bibliographie :

- M.-A. Ledieu, *Très haut débit : les décrets d'application sont parus* : *Comm. com. électr.* 2009, alerte 37  
- G. Terrien, *Très haut débit - La publication des décrets d'application de la loi sur la modernisation de l'économie* : *JCP A* 2009, 2075

## D. n° 2009-53, 15 janv. 2009

(JO 16 janv. 2009)

### ► Modifiant :

Code de l'organisation judiciaire

### Mots-clés :

**Organisation judiciaire** / Tribunal d'instance / Compétence territoriale / Contentieux relatifs aux immeubles

**Organisation judiciaire** / Tribunal d'instance / Compétence / Installation d'antennes réceptrices de radio-diffusion

### Bibliographie :

- M.-A. Ledieu, *Très haut débit : les décrets d'application sont parus* : *Comm. com. électr.* 2009, alerte 37  
- G. Terrien, *Très haut débit - La publication des décrets d'application de la loi sur la modernisation de l'économie* : *JCP A* 2009, 2075

## D. n° 2009-55, 15 janv. 2009

(JO 16 janv. 2009)

### ► Modifiant :

Code de l'action sociale et des familles

### Mots-clés :

**Action sociale** / Professions et activités d'accueil / Assistants de service social

## D. n° 2009-56, 15 janv. 2009

(JO 16 janv. 2009)

### ► Modifiant :

Code de la sécurité sociale

### Mots-clés :

**Sécurité sociale** / Maladies professionnelles / Hémopathie - Affections cancéreuses

## D. n° 2009-58, 16 janv. 2009

(JO 17 janv. 2009)

### ► Modifiant :

Code rural

### Mots-clés :

**Rural** / Dispositions sociales / Protection sociale des non-salariés / Départements d'outre-mer

## L. n° 2009-61, 16 janv. 2009

(JO 18 janv. 2009)

ratifiant l'ordonnance n° 2005-759 du 4 juillet 2005 portant réforme de la filiation et modifiant ou abrogeant diverses dispositions relatives à la filiation

### ► Portant ratification de :

Ord. n° 2005-759, 4 juill. 2005

### ► Modifiant :

Code civil ; Code de l'organisation judiciaire ; Code de la sécurité sociale ; L. 11 juin 1924 ; Ord. n° 2000-371, n° 2000-372 et n° 2000-373, 26 avr. 2000 ; Ord. n° 2002-149, 7 févr. 2002 ; Ord. n° 2002-388, 20 mars 2002

### ► Abrogeant :

L. 10 déc. 1850 ; L. 22 juill. 1922



**Mots-clés :****Droit civil / Filiation****Bibliographie :**

- M. Douchy-Oudot, *Filiation : Procédures 2009*, comm. 86
- T. Garé, *Réforme de la filiation. - À propos de la loi du 16 janvier 2009* : JCP G 2009, act. 59
- V. Larribau-Terneyre, *Quatre ans après... Réforme à l'occasion de la ratification de l'ordonnance sur la filiation* : Dr. famille 2009, repère 2
- G. Vial, *La recevabilité des actions relatives à la filiation dans la loi n° 2009-61 du 16 janvier 2009* : Dr. famille 2009, étude 18
- Defrénois 2009, p. 591
- *Transmission du nom de famille : application de la loi du 16 janvier 2009* : JCP A 2009, act. 628

**Arrêté 14 janv. 2009***(JO 20 janv. 2009)***► Modifiant :**

Code de commerce

**► Abrogeant :** 112 arrêtés et l'arrêté du 9 février 1998 relatif au registre du commerce et des sociétés, à l'exception de son article 18 qui reste applicable aux procédures ouvertes avant le 1<sup>er</sup> janvier 2006**Mots-clés :****Droit commercial / Codification / Code de commerce (Partie arrêtés)****Bibliographie :**

- *Intégration de la partie Arrêtés au sein du Code de commerce* : JCP G 2009, act. 48

**D. n° 2009-66, 19 janv. 2009 et****Arrêté 19 janv. 2009***(JO 20 janv. 2009)***► Modifiant :**

D. n° 2007-1873, 26 déc. 2007

**Mots-clés :****Environnement - Développement durable / Acquisition de véhicules propres / Aides****D. n° 2009-69, 19 janv. 2009***(JO 21 janv. 2009)***► Modifiant :**

Code rural

**Mots-clés :****Rural / Santé publique vétérinaire / Lutte contre les maladies des animaux / Maladies à déclaration obligatoire / Liste des maladies réputées contagieuses****D. n° 2009-72, 20 janv. 2009***(JO 22 janv. 2009)***► Modifiant :**

D. n° 83-517, 24 juin 1983 ; D. n° 95-935, 17 juill. 1995

**Mots-clés :****Artisanat / Taxi / Examen du certificat de capacité professionnelle****Bibliographie :**

- *Formation et examen professionnel des conducteurs de taxis* : JCP A 2009, act. 86
- *Publication de nouvelles règles relatives à la formation et à l'examen professionnel* : D.O. Actualité n° 4, 5 févr. 2009, 19

**D. n° 2009-77, 20 janv. 2009***(JO 22 janv. 2009)***► Modifiant :**

Code de la santé publique

**Mots-clés :****Santé publique / Don et utilisation des éléments et produits du corps humain / Prélèvement de produits sanguins labiles / Qualifications requises des personnels****D. n° 2009-78, 22 janv. 2009***(JO 23 janv. 2009)***► Modifiant :**

D. n° 60-1441, 26 déc. 1960

**Mots-clés :****Transports / Transport fluvial / Voies navigables de France / Statut****Ord. n° 2009-79, 22 janv. 2009***(JO 23 janv. 2009)***► Prise sur habilitation de :**

L. n° 2008-776, 4 août 2008 (LME), art. 152

**► Modifiant :**

Code de commerce ; L. n° 98-261, 6 avr. 1998

**Mots-clés :****Droit commercial / Prescriptions comptables générales et sectorielles / Institution compétente / Autorité des normes comptables (ANC)****Droit commercial / Obligations comptables****Bibliographie :**

- *Création de l'Autorité des normes comptables* : RDF 2009, act. 30

**À noter :**

Cette ordonnance porte création de l'Autorité des normes comptables qui se substitue au Conseil national de la comptabilité et au Comité de la réglementation comptable. Elle a été ratifiée par la loi n° 2009-529 du 12 mai 2009, art. 138 (JO 13 mai 2009).

# Panorama CODES ET LOIS

## Ord. n° 2009-80, 22 janv. 2009

(JO 23 janv. 2009)

### ► **Prise sur habilitation de :**

L. n° 2008-776, 4 août 2008 (LME), art. 152

### ► **Modifiant :**

Code des assurances ; Code civil ; Code de commerce ; Code monétaire et financier ; Code pénal ; Code de procédure pénale ; Code rural ; Code du sport ; L. 29 juill. 1881 ; L. n° 47-1775, 10 sept. 1947 ; L. n° 77-1468, 30 déc. 1977 L. n° 84-148, 1er mars 1984 ; L. n° 95-115, 4 févr. 1995 ; L. n° 97-135, 13 févr. 1997 ; L. n° 98-261, 6 avr. 1998 ; Ord. n° 45-2138, 19 sept. 1945 ; Ord. n° 96-50, 24 janv. 1996 ; Ord. n° 2005-722, 29 juin 2005

### **Mots-clés :**

**Droit des sociétés** / Appel public à l'épargne

### **Bibliographie :**

- T. Granier, *La réforme de l'appel public à l'épargne par l'ordonnance n° 2009-80 du 22 janvier 2009* : *RD bancaire et fin.* 2009, étude 10

- H. Hovasse, *L'ordonnance n° 2009-80 du 22 janvier 2009 relative à l'appel public à l'épargne et le Droit des sociétés* : *Dr. sociétés* 2009, comm. 52

- D.O. *Affaires V° Sociétés par actions, fasc. A- 60 200, n° 31 (fiche de mise à jour)*

### **À noter :**

Les dispositions de la présente ordonnance sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2009. Elle a été ratifiée par la loi n° 2009-529 du 12 mai 2009, art. 138 (JO 13 mai 2009).

## D. n° 2009-86, 22 janv. 2009

(JO 24 janv. 2009)

### ► **Modifiant :**

D. n° 96-926, 17 oct.1996

### **Mots-clés :**

**Libertés publiques** / Vidéosurveillance / Autorisation - Contrôle

### **Bibliographie :**

- G. Henaff, *Simplification des procédures d'autorisation des systèmes de vidéosurveillance : à propos du décret n° 2009-86 du 22 janvier 2009 relatif à la vidéosurveillance* : *JCP A* 2009, 2064

- *Précisions sur la mise en œuvre d'un système de vidéosurveillance* : *JCP G* 2009, act. 60

## D. n° 2009-87, 22 janv. 2009

(JO 24 janv. 2009)

### **Modifiant :**

Code rural

### **Mots-clés :**

**Rural** / Exploitations agricoles en difficulté / Mesures d'aides

### **Bibliographie :**

- J.-J. Barbiéri, *Aides publiques et exploitations en difficultés* : *RD rur.* 2009, comm. 44

## D. n° 2009-88 et n° 2009-89, 23 janv. 2009

(JO 25 janv. 2009)

### ► **Modifiant :**

D. n° 2000-874, 7 sept. 2000 ; D. n° 2000-894, 11 sept. 2000

### **Mots-clés :**

**Énergie** / Commission de régulation de l'énergie / Enquêtes - Procédure

### **Bibliographie :**

- *Rep. min., quest. n° 36187* : *JO Ass.* 7 avr. 2009

## D. n° 2009-91, 26 janv. 2009

(JO 28 janv. 2009)

### ► **Modifiant :**

Code général des collectivités territoriales

### **Mots-clés :**

**Collectivités territoriales** / Police des funérailles et des lieux de sépulture / Outre-mer / Polynésie française / Extension de dispositions

## D. n° 2009-92, 26 janv. 2009

(JO 28 janv. 2009)

### ► **Venant en application de :**

L. n° 88-227, 11 mars 1988 (transparence financière de la vie politique), art. 9 et 9-1

### **Mots-clés :**

**Institutions - Droit parlementaire - Vie politique** / Partis et groupements politiques / Aides attribuées

## D. n° 2009-94, 26 janv. 2009

(JO 28 janv. 2009)

### ► **Modifiant :**

D. n° 98-246, 2 avr. 1998

### **Mots-clés :**

**Droit commercial - Artisanat** / Exercice des activités prévues à l'article 16 de la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 / Qualifications professionnelles

### **Bibliographie :**

- *Quelques transpositions et applications récentes* : *Europe* 2009, alerte 11

- *Professionnels ressortissants européens* : *JCP E* 2009, act. 64

- *Qualification professionnelle des ressortissants étrangers exerçant une activité artisanale en France* : *D.O. Actualité* n° 5, 12 févr. 2009, 24

# Panorama CODES ET LOIS

## D. n° 2009-95, 26 janv. 2009

(JO 28 janv. 2009)

### ► Modifiant :

D. n° 2008-1083, 23 oct. 2008

### Mots-clés :

**Droit bancaire et financier** / Instruments financiers / Placements collectifs / Organismes de placement collectif en valeurs mobilières à règles d'investissement allégées (OPCVM ARIA)

## D. n° 2009-98, 26 janv. 2009

(JO 28 janv. 2009)

### ► Modifiant :

Code de la construction et de l'habitation

### Mots-clés :

**Construction - Habitation** / Sociétés civiles immobilières d'accession progressive à la propriété / Statuts

### Bibliographie :

- *Précision sur le régime des sociétés civiles immobilières d'accession progressive à la propriété* :

*Constr. - urb. 2009, alerte 15*

- *Fonctionnement des SCIAPP* : *Constr. - urb. 2009, alerte 9*

- *Sociétés civiles immobilières d'accession progressive à la propriété* : *JCP E 2009, act. 68*

## Arrêté 16 janv. 2009

(JO 28 janv. 2009)

### ► Venant en application de :

D. n° 56-220, 29 févr. 1956, art. 7

### Mots-clés :

**Professions judiciaires** / Notaires / Garantie collective / Cotisation / Taux (2009)

## D. n° 2009-99, 28 janv. 2009

(JO 30 janv. 2009)

### ► Venant en application de :

Code forestier, art. L. 371-4

### ► Modifiant :

Code rural

### Mots-clés :

**Rural** / Professions agricoles / Travaux forestiers / Présomption de salariat (Levée)

### Bibliographie :

- *T. Tauran, Levée de la présomption de salariat dans le domaine des travaux forestiers* : *RD rur. 2009, alerte 24*

## Ord. n° 2009-102 et

n° 2009-103,

30 janv. 2009

(JO 31 janv. 2009)

### ► Prise sur habilitation de :

L. n° 2008-776, 4 août 2008 (LME), art. 165

### ► Modifiant :

Code monétaire et financier

### Mots-clés :

**Droit bancaire et financier** / Virements de fonds - Gel des avoirs / Outre-mer

### À noter :

Ces ordonnances ont été ratifiées par la loi n° 2009-529 du 12 mai 2009, art. 138 (JO 13 mai 2009).

## Ord. n° 2009-104, 30 janv. 2009

(JO 31 janv. 2009)

### ► Prise sur habilitation de :

L. n° 2008-776, 4 août 2008 (LME), art. 152

### ► Modifiant :

Code de commerce ; Code monétaire et financier ; Livre des procédures fiscales ; Ord. 10 sept. 1817 ; Ord. n° 45-2138, 19 sept. 1945 ; Ord. n° 45-2590, n° 45-2592 ; Ord. n° 45-2593, 2 nov. 1945 ; L. n° 70-9, 2 janv. 1970 ; L. n° 71-1130, 31 déc. 1971

### Mots-clés :

**Droit bancaire et financier** / Blanchiment de capitaux - Financement du terrorisme / Mesures de prévention

### Bibliographie :

- *T. Bonneau, Premier bilan des ordonnances LME* : *Dr. sociétés 2009, repère 4*

- *C. Jamin, Avocats* : *JCP G 2009, I, 120*

- *B. Le Bars, La « moralisation » de la vie des affaires est-elle en cours ?* : *JCP G 2009, act. 115*

- *G. Notté, Transposition de la 3<sup>e</sup> directive anti-blanchiment*. - *Ord. n° 2009-104, 30 janv. 2009* : *JCP E 2009, act. 61*

- *Publication de cinq ordonnances en matière économique et financière* : *JCP G 2009, act. 72*

- *D.O. Affaires V<sup>o</sup> Contrats et pratiques commerciales de l'entreprise, fasc. A- 21 300, n° 3 s.*

- *D.O. Affaires V<sup>o</sup> Financement de l'entreprise, fasc. A- 30 500, n° 34, fasc. A- 30 700, n° 3*

- *D.O. Affaires V<sup>o</sup> Contentieux de l'entreprise, fasc. A- 35 500, n° 49*

### À noter :

Cette ordonnance a été ratifiée par la loi n° 2009-529 du 12 mai 2009, art. 140 (JO 13 mai 2009).

# Panorama CODES ET LOIS

## Ord. n° 2009-105, 30 janv. 2009

(JO 31 janv. 2009)

### Prise sur habilitation de :

L. n° 2008-776, 4 août 2008 (LME), art. 152

► **Modifiant :** Code de commerce ; Code monétaire et financier

### Mots-clés :

**Droit des sociétés** / Rachats d'actions - Déclarations de franchissement de seuils - Déclarations d'intentions

### Bibliographie :

- T. Bonneau, *Premier bilan des ordonnances LME : Dr. sociétés 2009, repère 4*

- G. Notté, *Rachats d'actions, déclarations de franchissement de seuils et déclarations d'intentions. -*

*À propos de l'ordonnance du 30 janvier 2009 : JCP G 2009, act. 71*

- S. Torck, *Ordonnance n° 2009-105 du 30 janvier 2009 : RD bancaire et fin. 2009, comm. 72*

- *Publication de cinq ordonnances en matière économique et financière : JCP G 2009, act. 72*

## Ord. n° 2009-106, 30 janv. 2009

(JO 31 janv. 2009)

### ► Prise sur habilitation de :

L. n° 2008-776, 4 août 2008 (LME), art. 152

### ► Modifiant :

Code des assurances ; Code général des collectivités territoriales ; Code de la mutualité ; Code de la sécurité sociale ; Ord. 2008-1271, 5 déc. 2008

### Mots-clés :

**Assurances** / Commercialisation de produits d'assurance / Produits d'assurance sur la vie et opérations de prévoyance collective et d'assurance / Code de conduite

### Bibliographie :

- G. Notté, *Commercialisation des produits d'assurance sur la vie (Ord. n° 2009-106, 30 janv. 2009) : JCP E 2009, act. 98*

- *Publication de cinq ordonnances en matière économique et financière : JCP G 2009, act. 72*

- *Aménagements relatifs à la commercialisation des produits d'épargne et d'assurance sur la vie comparables : D.O. Actualité n° 6, 19 févr. 2009, 19*

## Ord. n° 2009-107, 30 janv. 2009

(JO 31 janv. 2009)

### ► Prise sur habilitation de :

L. n° 2008-776, 4 août 2008 (LME), art. 152

### ► Modifiant :

Code de commerce ; Code monétaire et financier ; Code de la sécurité sociale ; Ord. n° 45-2710, 2 nov. 1945

### Mots-clés :

**Finances** / Sociétés d'investissement à capital fixe / Gestion d'un portefeuille d'instruments financiers

### Bibliographie :

- T. Bonneau, *Rénovation du régime des SICAF : Dr. sociétés 2009, comm. 79*

- T. Bonneau, *Premier bilan des ordonnances LME : Dr. sociétés 2009, repère 4*

- B. Le Bars, *La « moralisation » de la vie des affaires est-elle en cours ? : JCP G 2009, act. 115*

- G. Notté, *Sociétés d'investissement à capital fixe, fonds fermés étrangers et instruments financiers (Ord. n° 2009-107, 30 janv. 2009) : JCP E 2009, act. 99*

- *Publication de cinq ordonnances en matière économique et financière : JCP G 2009, act. 72*

## Ord. n° 2009-108, 30 janv. 2009

(JO 31 janv. 2009)

### ► Prise sur habilitation de :

L. n° 2008-776, 4 août 2008 (LME), art. 152

### ► Modifiant :

Code des assurances

### Mots-clés :

**Assurances** / Entreprises de réassurances / Procédures de sauvegarde, de redressement et de liquidation judiciaires / Modalités d'ouverture

**Assurances** / Entreprises de réassurances / Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles / Pouvoirs

### Bibliographie :

- B. Le Bars, *La « moralisation » de la vie des affaires est-elle en cours ? : JCP G 2009, act. 115*

- G. Notté, *Entreprises de réassurance (Ord. n° 2009-108, 30 janv. 2009) : JCP E, act. 100*

- *Redéfinition du rôle de l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles en matière de réassurance : D.O. Actualité n° 6, 19 févr. 2009, 20*

- *Publication de cinq ordonnances en matière économique et financière : JCP G 2009, act. 72*

### À noter :

Cette ordonnance a été ratifiée par la loi n° 2009-529 du 12 mai 2009, art. 138 (JO 13 mai 2009).

# Panorama CODES ET LOIS

## Ord. n° 2009-112, 30 janv. 2009

(JO 31 janv. 2009)

### ► Prise sur habilitation de :

L. n° 2008-776, 4 août 2008 (LME), art. 18 et 74

### ► Modifiant :

Code civil ; Code de commerce ; L. n° 71-1130, 31 déc. 1971

### Mots-clés :

Sûretés / Fiducie

### Bibliographie :

- T. Bonneau, *Premier bilan des ordonnances LME : Dr. sociétés 2009, repère 4*

- A. Cerles, *Constituant personne physique : RD bancaire et fin. 2009, comm. 60*

- P. Dupichot, *La fiducie-sûreté en pleine lumière. - À propos de l'ordonnance du 30 janvier 2009 : JCP G 2009, I, 132*

- C. Jamin, *Avocats : JCP G 2009, I, 120*

- *Régime fiscal de la fiducie constituée par des personnes physiques en vue de la gestion de leur patrimoine privé : RDF 2009, comm. 287*

- *Précisions sur l'ouverture de la qualité de fiduciaire aux avocats : JCP G 2009, act. 86*

### À noter :

Cette ordonnance a été ratifiée par la loi n° 2009-529 du 12 mai 2009, art. 138 (JO 13 mai 2009).

## D. n° 2009-100, 30 janv. 2009

(JO 31 janv. 2009)

### ► Modifiant :

Code de la construction et de l'habitation

### Mots-clés :

**Construction - Habitation** / Construction, acquisition et amélioration des logements locatifs aidés / Subventions de l'État / Départements d'outre-mer

## D. n° 2009-110, 29 janv. 2009

(JO 31 janv. 2009)

### ► Modifiant :

Code du travail

### Mots-clés :

**Travail** / Salariés privés d'emploi / Allocation spécifique de chômage partiel

### Bibliographie :

- J. Daniel, *Le recours au chômage partiel : JCP S 2009, 1121 ; L'indemnisation du chômage partiel : JCP S 2009, 1132*

- *Indemnisation du chômage partiel : JCP E 2009, act. 79*

- *Le relèvement des taux de prise en charge du chômage partiel s'applique aux allocations liquidées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 : JCP S 2009, act. 180*

## D. n° 2009-111, 30 janv. 2009

(JO 31 janv. 2009)

### ► Venant en application de :

Ord. n° 2006-433, 13 avr. 2006

### ► Modifiant : D. n° 2006-440, 14 avr. 2006

### Mots-clés :

**Travail** / Formation professionnelle des adultes / Contrat de transition professionnelle

### Bibliographie :

- *Extension partielle de l'expérimentation : D.O. Actualité n° 4, 5 févr. 2009, 14*

- *Contrat de transition professionnelle : nouvelle extension de l'expérimentation : JCP S 2009, act. 117*

- *D.O. Social V° Rupture du contrat de travail, fasc. S- 50 450*

- *D.O. Social V° Chômage, fasc. S- 60 150- Licenciement pour motif économique - Extension partielle de l'expérimentation du contrat de transition professionnelle (D. n° 2009-111, 30 janv. 2009 ; A. 30 janv. 2009) : D.O. Actualité revue 4, art. n° 14, études S-50 450 et S-60 150*

### Voir aussi :

Arrêtés 30 janv. 2009 (2 arrêtés) relatif à la délimitation de bassins d'emplois bénéficiant du contrat de transition professionnelle (JO 31 janv. 2009) ; D. n° 2009-236, 27 févr. 2009 (JO 28 févr. 2009)

## FÉVRIER 2009

### D. n° 2009-120, 2 févr. 2009

(JO 3 févr. 2009)

### ► Modifiant :

Code de la sécurité sociale

### Mots-clés :

**Sécurité sociale** / Professions libérales / Régime simplifié - Régime micro-social / Assiette et régime fiscal des cotisations

### Bibliographie :

- *Clarification des modalités d'application du régime micro-social aux professions libérales : D.O. Actualité n° 14, 17 avr. 2009, 18*

- *D.O. Social V° Charges sociales, fasc. S- 80 000 et S- 80 250*

# Panorama CODES ET LOIS

## L. n° 2009-122, 4 févr. 2009

(JO 5 févr. 2009)

### de finances rectificative pour 2009

#### ► Modifiant :

Code général des collectivités territoriales ; Code général des impôts ; L. n° 2008-1061, 16 oct. 2008 ; L. n° 2008-1425, 27 déc. 2008 ; L. n° 2008-1443, 30 déc. 2008

#### Bibliographie :

- D.F., *Loi de finances rectificative pour 2009 (L. n° 2009-122, 4 févr. 2009) : JCP E 2009, act. 101*  
- F. Linditch, *Loi de finances rectificative pour 2009 : Contrats - Marchés publ. 2009, comm. 33*  
- *Entrée en vigueur du relèvement temporaire du plafond des souscriptions au capital de PME ouvrant droit à réduction d'ISF : RDF 2009, act. 124*

## D. n° 2009-124, 4 févr. 2009

(JO 5 févr. 2009)

### Mots-clés :

**Prestations sociales** / Allocation temporaire d'attente - Allocation spécifique de solidarité - Allocation équivalent retraite / Revalorisation

#### Bibliographie :

- *Revalorisation de l'ATA, de l'ASS et de l'AER : JCP S 2009, act. 66*  
- *JCI Travail Traité, fasc. 50-60, annexe 3*  
- *Revalorisation des allocations du régime de solidarité et du RMI au 1<sup>er</sup> janvier 2009 : D.O. Actualité n° 5, 12 févr. 2009, 12*

#### Voir aussi :

Concernant le RMI : D. n° 2009-190, 17 févr. 2009 (JO 19 févr. 2009)

## Arrêté 30 janv. 2009

(JO 5 févr. 2009)

### ► Modifiant :

Code des assurances

#### Mots-clés :

**Assurances** / Entreprises d'assurance / Engagements réglementés / Provisions techniques / Provision pour risque d'exigibilité

**Assurances** / Entreprises / Comptabilité / Plan comptable / Assurance - capitalisation

## D. n° 2009-125, 3 févr. 2009

(JO 5 févr. 2009)

### ► Modifiant :

Code général des collectivités territoriales

#### Mots-clés :

**Collectivités territoriales** / Dispositions comptables / Poursuites pour le recouvrement des produits locaux

#### Bibliographie :

- *L'ordonnateur peut désormais autoriser de manière permanente ou temporaire les poursuites du comptable : JCP A 2009, act. 176*

## Arrêté 30 janv. 2009

(JO 6 févr. 2009)

### ► Modifiant :

Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (Livre III)

#### Mots-clés :

**Droit bancaire et financier** / Autorité des marchés financiers / Règlement général

#### Bibliographie :

- *Dispositif de certification professionnelle des connaissances réglementaires des professionnels des activités de marché : JCP E 2009, act. 95*

## Arrêté 22 janv. 2009

(JO 7 févr. 2009)

### ► Abrogeant :

Arrêtés 31 juill. 1989 et 15 janv. 2001

#### Mots-clés :

**Environnement - Rural** / Plan de chasse - Marquage du gibier

## D. n° 2009-131, 6 févr. 2009

(JO 8 févr. 2009)

### ► Modifiant :

Code de la propriété intellectuelle

#### Mots-clés :

**Propriété intellectuelle** / Droits d'auteur / Personnes atteintes d'un handicap / Organisme dépositaire des fichiers numériques / Bibliothèque nationale de France

## D. n° 2009-134, 6 févr. 2009

(JO 10 févr. 2009)

### ► Modifiant :

Code de la santé publique

#### Mots-clés :

**Santé publique** / Professions médicales / Sociétés civiles professionnelles de médecins ou de chirurgiens-dentistes - Chirurgiens-dentistes (Déontologie)

# Panorama CODES ET LOIS

## D. n° 2009-136, 9 févr. 2009

(JO 11 févr. 2009)

### ► Modifiant :

Code de la route (parties législative et réglementaire) ; D. n° 97-1191, 19 déc. 1997 ; D. n° 2003-1186, 11 déc. 2003

### Mots-clés :

**Circulation routière** / Véhicule / Réception et homologation - Immatriculation - Plaque et inscriptions - Contrôle technique - Immobilisation et mise en fourrière

**Circulation routière** / Conducteur / Comportement en cas de contrôle routier

### Bibliographie :

- *Les dispositions relatives aux plaques d'immatriculation entreront en vigueur le 15 avril 2009 : JCP A 2009, act. 433*

### À noter :

La date d'entrée en vigueur du présent décret a été fixée au 15 avril 2009 par un arrêté du 23 mars 2009 (JO 29 mars 2009). L'arrêté du 9 février 2009 (JO 11 févr. 2009) fixant les caractéristiques et le mode de pose des plaques d'immatriculation des véhicules entre en vigueur à la même date. À noter également que dans toutes les dispositions réglementaires, la mention : « carte grise » est remplacée par la mention : « certificat d'immatriculation » (art. 12).

## D. n° 2009-138, 9 févr. 2009

(JO 11 févr. 2009)

### Mots-clés :

**Droit bancaire et financier** / Opérations de banque / Crédits / Taux de l'intérêt légal (2009)

### Bibliographie :

- *Taux de l'intérêt légal pour 2009 : JCP E 2009, act. 91*

- *JCI Enregistrement Traité V° Donations, fasc. 10, n° 120 (fiche de mise à jour)*

## D. n° 2009-139, 10 févr. 2009

(JO 11 févr. 2009)

### ► Modifiant :

Code de commerce

### Mots-clés :

**Droit commercial** / Concurrence / Concentration économique

**Droit commercial** / Autorité de la concurrence / Organisation - Pouvoirs d'enquête

### Bibliographie :

- *D. Bosco, Modernisation du droit français de la concurrence : les décrets « LME » sont publiés : Contrats, conc. consom. 2009, comm. 104*

## D. n° 2009-140, n° 2009-141 et n° 2009-142, 10 févr. 2009

(JO 11 févr. 2009)

### ► Modifiant :

Code de commerce

### Mots-clés :

**Droit commercial** / Autorité de la concurrence / Décisions - Protection du secret des affaires - Fonction de représentation du Président

### Bibliographie :

- *D. Bosco, Modernisation du droit français de la concurrence : les décrets « LME » sont publiés : Contrats, conc. consom. 2009, comm. 104*

- *Sanction des « micro pratiques » anticoncurrentielles : rôle du ministre de l'Économie : JCP G 2009, act. 90*

- *Représentation de l'Autorité de la concurrence par son président : JCP G 2009, act. 89*

- *S. Grandvilllemin, La procédure d'engagements : état des lieux après le communiqué de procédure du 2 mars 2009 : JCP E 2009, 1542*

- *Protection du secret des affaires devant l'Autorité de la concurrence : Contrats, conc. consom. 2009, alerte 17*

## D. n° 2009-143, 9 févr. 2009

(JO 11 févr. 2009)

### ► Modifiant :

Code de commerce

### Mots-clés :

**Droit commercial** / Ventes volontaires de meubles aux enchères publiques / Ressortissants d'un État membre de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen

### Bibliographie :

- *Quelques transpositions et applications récentes, Europe 2009, alerte 11, § Libre prestation de service*

- *Adaptation des conditions d'exercice de l'activité de vente volontaire de meubles aux enchères publiques : D.O. Actualité n° 7, 27 févr. 2009, 30*

## D. n° 2009-144, 9 févr. 2009

(JO 11 févr. 2009)

### ► Modifiant :

Code rural

### Mots-clés :

**Rural - Éducation** / Établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles

### Bibliographie :

- *T. Tauran, Modifications des règles de fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles : RD rur. 2009, alerte 32*

# Panorama CODES ET LOIS

**D. n° 2009-145, n° 2009-146,  
n° 2006-147 et n° 2009-148,  
10 févr. 2009**  
(JO 11 févr. 2009)

► **Modifiant :**  
Code de l'éducation  
**Mots-clés :**  
**Éducation** / Enseignement du second degré / Orientation - Formation et diplômes

**D. n° 2009-152, 10 févr. 2009**  
(JO 12 févr. 2009)

► **Modifiant :**  
Code de la santé publique  
**Mots-clés :**  
**Santé publique** / Informations des usagers du système de santé / Obligation d'affichage du professionnel de santé / Tarifs des honoraires - Tarif de remboursement

**D. n° 2009-158, 11 févr. 2009**  
(JO 13 févr. 2009)

**Mots-clés :**  
**Association - Fondations** / Fonds de dotation  
**Bibliographie :**  
- D. Faucher, *Fonds de dotation. - Mode d'emploi et régime fiscal* : RFN 2009, étude 5  
- L. Cluzel-Métayer, *Le mécénat au soutien des institutions publiques* : Dr. adm. 2009, prat. 3  
- Décret d'application relatif aux fonds de dotation : JCP E 2009, act. 94

**D. n° 2009-159, 11 févr. 2009**  
(JO électr. 13 févr. 2009)

**Modifiant :**  
Code de commerce  
**Mots-clés :**  
**Droit des sociétés** / Commissariat aux comptes / Haut Conseil / Fonctionnement

**D. n° 2009-160, 12 févr. 2009**  
(JO 13 févr. 2009)

► **Pris en application de :**  
Ordonnance n° 2008-1345, 18 déc. 2008  
► **Modifiant :**  
Code de commerce ; D. n° 2006-936, 27 juill. 2006  
**Mots-clés :**  
**Droit commercial - Droit des sociétés** / Entreprises en difficulté  
**Bibliographie :**  
- C. Laporte, *Du nouveau en matière de ventes judiciaires*. - (D. n° 2009-160, 12 févr. 2009 : *Journal Officiel* 13 Février 2009) : JCP E 2009, act. 126  
- S. Piedelière, *Décret du 12 février 2009 modifiant le décret du 27 juillet 2006* : RD bancaire et fin. 2009, comm. 65  
- *Dispositions réglementaires d'application de l'ordonnance n° 2008-1345 du 18 décembre 2008* : JCP E 2009, act. 93  
- *Nouvelle réforme du droit des entreprises en difficulté* : D.O. Actualité n° 11, 27 mars 2009, 18  
- D.O. *Affaires V° Difficultés de l'entreprise*, fasc. A- 40 100 et s.

**D. n° 2009-166 et n° 2009-167,  
12 févr. 2009**  
(JO 14 févr. 2009)

► **Modifiant :**  
Code des postes et des communications électroniques  
**Mots-clés :**  
**Communications électroniques** / Réseaux et services / Obligations des opérateurs  
**Bibliographie :**  
- M.-A. Ledieu, *Publication des décrets relatifs au déploiement des réseaux* : Comm. com. électr. 2009, alerte 49  
- G. Terrien, *Très haut débit - La publication des décrets d'application de la loi sur la modernisation de l'économie* : JCP A 2009, 2075

**D. n° 2009-168, 12 févr. 2009**  
(JO 14 févr. 2009)

► **Modifiant :**  
Code de la santé publique  
**Mots-clés :**  
**Santé publique** / Professions médicales / Sociétés civiles professionnelles de médecins ou de chirurgiens-dentistes - Chirurgiens-dentistes (Déontologie)

**D. n° 2009-172, 13 févr. 2009**  
(JO 15 févr. 2009)

► **Modifiant :**  
D. n° 2008-876, 29 août 2008  
**Mots-clés :**  
**Droit des sociétés** / Commissaires aux comptes / Haut Conseil du commissariat aux comptes / Financement

**D. n° 2009-173, 13 févr. 2009**  
(JO 15 févr. 2009)

► **Modifiant :**  
Code rural  
**Mots-clés :**  
**Rural** / Pensions de retraite / Personnes non salariées des professions agricoles / Revalorisation  
**Bibliographie :**  
- T. Tauran, *Revalorisation des petites retraites agricoles* : RD rur. 2009, alerte 31



## D. n° 2009-174, 13 févr. 2009

(JO 15 févr. 2009)

### ► Modifiant :

Code rural

### Mots-clés :

Rural / Mutualité sociale agricole / Caisses départementales et pluridépartementales / Fusion

### Bibliographie :

- T. Tauran, *Modalités de fusion des caisses de MSA : RD rur. 2009, alerte 35*

### Voir aussi :

Arrêté 13 févr. 2009 (JO 15 févr. 2009) modifiant Arrêté 21 févr. 2002

## Cons. const. n° 2009-215 L, 12 févr. 2009

(JO 15 févr. 2009)

### ► Portant sur :

L. n° 77-808, 19 juill. 1977 (publication et diffusion de certains sondages d'opinion), art. 6

Extrait de la décision : « [...] Décide :

*Les mots : « en conseil des ministres » figurant à l'article 6 de la loi n° 77-808 du 19 juillet 1977 relative à la publication et à la diffusion de certains sondages d'opinion ont le caractère réglementaire. »*

## D. n° 2009-176, 16 févr. 2009

(JO 17 févr. 2009)

### ► Modifiant :

D. n° 64-805, 29 juill. 1964 ; D. n° 2004-374, 29 avr. 2004

### Mots-clés :

Collectivités territoriales / Départements / Organisation des services de l'État - Préfets

### Bibliographie :

- *Publication d'un décret favorisant la diversité au sein du corps préfectoral : JCP A 2009, act. 222*

## L. n° 2009-179, 17 févr. 2009

(JO 18 févr. 2009)

### pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés

#### ► Modifiant :

Code de l'action sociale et des familles ; Code général des collectivités territoriales ; Code de commerce ; Code de la construction et de l'habitation ; Code de l'environnement ; Code monétaire et financier ; Code du patrimoine ; Code des postes et des communications électroniques ; Code de la route ; Code de la santé publique ; Code de l'urbanisme ; Code de la voirie routière ; L. n° 95-127, 8 févr. 1995 ; L. n° 2008-776, 4 août 2008 ; Ord. n° 2004-559, 17 juin 2004

#### Mots-clés :

**Construction - urbanisme** / Programmes de construction et d'investissement publics et privés / Procédure simplifiée

#### Bibliographie :

- J.-L. Champy et J.-B. Morel, *Le soutien financier de l'État aux partenariats public-privé : Contrats - Marchés publ. 2009, 4*

- G. Clamour, *Loi pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés : Contrats - Marchés publ. 2009, comm. 73*

- A. levade, *Loi de crise et crise de la loi. - À propos de la décision du Conseil constitutionnel du 12 février 2009 : JCP G 2009, act. 99*

- *Loi pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés : JCP G 2009, act. 103*

- *Nouveaux aménagements des procédures de passation des marchés publics : D.O. Actualité n° 7, 27 févr. 2009, 25*

#### À noter :

Cons. const. n° 2009-575 DC, 12 févr. 2009 (JO 18 févr. 2009)

Extrait de la décision :

« [...] 4. Considérant que ces dispositions, qui permettent au seul candidat pressenti de faire varier le coût définitif de son offre, ont pour objet de prendre temporairement en compte l'instabilité des marchés financiers dans la détermination des « modalités de financement » du projet de partenariat ; qu'elles ne sauraient avoir pour effet de remettre en cause les conditions de mise en concurrence en exonérant la collectivité de l'obligation de respecter le principe du choix de l'offre économiquement la plus avantageuse ; qu'elles ne sauraient davantage avoir pour effet de permettre au candidat pressenti de bouleverser l'économie de l'offre de partenariat ; qu'en particulier, l'ajustement du prix ne saurait porter que sur la composante financière du coût global du contrat et ne pourrait avoir comme seul fondement que la variation des « modalités de financement » à l'exclusion de tout autre élément ; que, sous cette réserve, l'article 13 de la loi déférée ne porte atteinte ni au principe d'égalité devant la commande publique qui résulte de l'article 6 de la Déclaration de 1789 ni à l'exigence de bon emploi des deniers publics qui découle de ses articles 14 et 15 ; (...)

Décide

Art. 1<sup>er</sup>. – Les articles 22, 26, 31, 32, 33 et 35 de la loi pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés sont déclarés contraires à la Constitution.

Art. 2. – Sous la réserve énoncée au considérant 4, l'article 13 de la même loi n'est pas contraire à la Constitution. »

# Panorama CODES ET LOIS

**D. n° 2009-180, 16 févr. 2009**

(JO 18 févr. 2009)

► **Modifiant :**

Code rural

**Mots-clés :**

**Rural** / Aménagement et équipement de l'espace rural / Conseil national de l'expertise foncière, agricole et forestière / Liste des experts fonciers et agricoles ou forestiers

**D. n° 2009-181, 18 févr. 2009**

(JO électr. 19 févr. 2009)

► **Modifiant :**

D. n° 79-156, 27 févr. 1979

**Mots-clés :**

**Fonction publique** / Fonctionnaires civils - Magistrats / Retraite à la demande des intéressés

**D. n° 2009-185, 17 févr. 2009**

(JO 19 févr. 2009)

► **Modifiant :**

Code de commerce

**D. n° 2009-186, 17 févr. 2009**

(JO 19 et rect. 21 févr. 2009)

**Mots-clés :**

**Droit commercial** / Concurrence / Autorité de la concurrence / Décisions / Publicité

**Bibliographie :**

- *D. Bosco, Modernisation du droit français de la concurrence : les décrets « LME » sont publiés : Contrats, conc. consom. 2009, comm. 104*

- *Autorité de la concurrence : publicité des décisions en matière de pratiques anticoncurrentielles et de contrôle des concentrations : Contrats, conc. consom. 2009, alerte 16*

**D. n° 2009-188, 17 févr. 2009**

(JO 19 févr. 2009)

► **Modifiant :**

L. n° 77-808, 19 juill. 1977 ; L. n° 78-79, 25 janv. 1978

**Mots-clés :**

**Droit électoral** / Sondages électoraux / Publication - Diffusion

**D. n° 2009-190, 17 févr. 2009**

(JO 19 févr. 2009)

**Mots-clés :**

**Prestations sociales** / RMI / Revalorisation

**Bibliographie :**

- *Publication officielle du montant revalorisé du RMI : D.O. Actualité n° 7, 27 févr. 2009, 19*

- *FM Litec Guide de la Protection sociale, fasc. 1493, annexe unique*

**Voir aussi :**

Concernant l'allocation temporaire d'attente, l'allocation spécifique de solidarité et l'allocation équivalent retraite, D. n° 2009-124, 4 févr. 2009 (JO 5 févr. 2009)

**D. n° 2009-192, 18 févr. 2009**

(JO 20 févr. 2009)

► **Modifiant :**

Code de la construction et de l'habitation

**Mots-clés :**

**Construction - Habitation** / Subventions - prêts / Logements locatifs aidés / Départements d'outre-mer

**D. n° 2009-193, 18 févr. 2009**

(JO 20 févr. 2009)

**Venant en application de :**

L. n° 2008-776, 4 août 2008 (LME), art. 26

**Mots-clés :**

**Marchés publics** / Marchés de haute technologie, de recherche et développement et d'études technologiques / PME innovantes

**Bibliographie :**

- *G. Clamour, Passation des marchés publics de haute technologie avec les PME innovantes : Contrats - Marchés publ. 2009, comm. 151*

- *Mesures d'application du dispositif expérimental d'accès des PME innovantes aux marchés publics de haute technologie : D.O. Actualité n° 7, 27 févr. 2009, 24*

**Voir aussi :**

Arrêté 26 févr. 2009 (JO 10 mars 2009)

**D. n° 2009-194, 18 févr. 2009**

(JO 20 févr. 2009)

► **Modifiant :**

Code de commerce ; D. n° 70-708, 31 juill. 1970

**Mots-clés :**

**Droit commercial** / Activités commerciales et artisanales ambulantes

**Bibliographie :**

- *Mesures réglementaires relatives aux activités commerciales et artisanales ambulantes : D.O. Actualité n° 8, 5 mars 2009, 17*

- *Activités commerciales et artisanales ambulantes : JCP E 2009, act. 109*

# Panorama CODES ET LOIS

**D. n° 2009-198, 18 févr. 2009**

(JO 20 févr. 2009)

► **Modifiant :**

Code monétaire et financier

**Mots-clés :**

**Droit bancaire et financier** / Banque de France / Informations détenues sur les dirigeants d'entreprise et les entrepreneurs individuels

**Bibliographie :**

- *Durée de diffusion par la Banque de France des informations afférentes aux dirigeants et aux entrepreneurs confrontés à des difficultés* : D.O. Actualité n° 7, 27 févr. 2009, 31

- *Limitation de la durée de communication des informations figurant au fichier bancaire des entreprises tenu par la Banque de France* : JCP E 2009, act. 110

**D. n° 2009-199, 18 févr. 2009**

(JO 20 févr. 2009)

► **Transposant :**

Dir. n° 2005/36/CE, 7 sept. 2005 et n° 2006/100/CE, 20 nov. 2006

► **Modifiant :**

D. n° 91-1197, 27 nov. 1991

**Mots-clés :**

**Professions judiciaires** / Avocats / Exercice de la profession

**Bibliographie :**

- *Transposition de directives communautaires en matière de reconnaissance des qualifications professionnelles et de libre circulation des personnes* : D.O. Actualité n° 9, 13 mars 2009, 27

- *Avocats : reconnaissance des qualifications professionnelles des avocats européens* : Procédures 2009, alerte 18

**D. n° 2009-206, 19 févr. 2009**

(JO 21 févr. 2009)

► **Modifiant :**

Code de l'action sociale et des familles

**Mots-clés :**

**Action sociale** / Centres pour handicapés adultes / Frais d'hébergement

**Arrêté 9 févr. 2009**

(JO 21 févr. 2009)

**Mots-clés :**

**Travail** / Convention de reclassement personnalisé / Accord national interprofessionnel

**Bibliographie :**

- *Assurance chômage - Prolongation des accords de sécurisation du régime d'assurance chômage* (A. 2 févr. 2009 ; A. 9 févr. 2009) : D.O. Actualité revue 7, art. n° 20, études S-60 150 et s.

**D. n° 2009-212, 20 févr. 2009**

(JO 22 févr. 2009)

► **Modifiant :**

Code de l'environnement

**Mots-clés :**

**Environnement** / Institution / Organes consultatifs / Commission des comptes et de l'économie de l'environnement - Conseil supérieur des installations classées

**D. n° 2009-213, 23 févr. 2009**

(JO 24 févr. 2009)

► **Modifiant :**

Code de la santé publique ; Code de la sécurité sociale

**Mots-clés :**

**Santé** / Établissements de santé / Financement

**D. n° 2009-215, 23 févr. 2009**

(JO 25 févr. 2009)

► **Modifiant :**

Code du travail

**Mots-clés :**

**Travail** / Contrats aidés / Conclusion des conventions pour le compte de l'État

**D. n° 2009-216, 23 févr. 2009**

(JO électr. 25 févr. 2009)

► **Modifiant :**

Code de l'organisation judiciaire

**Mots-clés :**

**Organisation judiciaire** / Cour de cassation / Service de documentation et d'études

**D. n° 2009-217, 24 févr. 2009**

(JO 25 févr. 2009)

► **Modifiant :**

Code de la santé publique ; Code de la sécurité sociale

**Mots-clés :**

**Santé** / Prélèvement d'éléments - Collecte de produits du corps humain à des fins thérapeutiques / Frais

**D. n° 2009-218 et n° 2009-219, 24 févr. 2009**

(JO 26 févr. 2009)

► **Modifiant :**

Code de l'environnement ; Code rural

► **Abrogeant** : D. n° 2005-1541, 9 déc. 2005

**Mots-clés :**

**Environnement** / Eau / Offices de l'eau / Redevance / Départements d'outre-mer

# Panorama CODES ET LOIS

**D. n° 2009-223 et n° 2009-224,**

**24 févr. 2009**

*(JO 26 févr. 2009)*

► **Modifiant :**

Code rural

**Mots-clés :**

**Rural - Éducation** / Enseignement professionnel agricole / Baccalauréat professionnel - Orientation

**Ord. n° 2009-229, 26 févr. 2009**

*(JO 27 févr. 2009)*

► **Prise sur habilitation de :**

L. n° 2008-757, 1<sup>er</sup> août 2008 (responsabilité environnementale et dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de l'environnement)

► **Modifiant :**

Code de l'environnement ; Code de la santé publique ; Code du travail

**Mots-clés :**

**Environnement** / Substances - Préparations chimiques / Fabrication - Mise sur le marché - Contrôles - Sanctions

**Santé** / Médicament vétérinaires / Antiparasitaires

**Travail** / Santé et sécurité des travailleurs / Substances - Préparations chimiques

**Bibliographie :**

- *L. Fonbaustier, Droit communautaire en matière de substances chimiques : adaptation des dispositions législatives françaises. - À propos de l'ordonnance du 26 février 2009 : JCP G 2009, act. 157*

- *Mesures d'adaptation des dispositions relatives aux substances et produits chimiques au droit communautaire : D.O. Actualité n° 17, 6 mai 2009, 19*

- *Ordonnance relative aux substances chimiques : JCP E 2009, act. 113*

**Ord. n° 2009-233, 26 févr. 2009**

*(JO 27 févr. 2009)*

► **Prise sur habilitation de :**

L. 2008-776, 4 août 2008 (LME), art. 164

► **Modifiant :**

Code monétaire et financier

**Mots-clés :**

**Droit bancaire et financier** / Autorité des marchés financiers (AMF) / Visites domiciliaires - Saisies / Voies de recours

**Bibliographie :**

- *Publication d'une ordonnance réformant les voies de recours contre les visites domiciliaires et les saisies de l'Autorité des marchés financiers (AMF) : Dr. pén. 2009, alerte 18*

- *Recours contre les visites domiciliaires et les saisies de l'Autorité des marchés financiers : Procédures 2009, alerte 19*

**D. n° 2009-230, 26 févr. 2009**

*(JO 27 févr. 2009)*

► **Modifiant :**

Code de l'aviation civile

**Mots-clés :**

**Aviation civile** / Aéroports / Aéroports ouverts à la circulation aérienne publique / Redevances

**D. n° 2009-234, 25 févr. 2009**

*(JO 27 févr. 2009)*

**Venant en application de :**

L. 2008-776, 4 août 2008 (LME), art. 56 et 59

► **Modifiant :**

Code de commerce

**Mots-clés :**

**Droit des sociétés** / Règles de fonctionnement / Mesures de simplification

**Bibliographie :**

- *H. Hovasse, Mesures destinées à simplifier le fonctionnement de certaines formes de société : Dr. sociétés 2009, comm. 75*

- *Modalités d'utilisation de la visioconférence ou d'autres moyens de télécommunication pour le vote à distance des associés : D.O. Actualité n° 9, 13 mars 2009, 25*

- *Conditions de dispense de recours à un commissaire aux comptes dans les SAS et application d'une norme d'exercice professionnelle simplifiée : D.O. Actualité n° 9, 13 mars 2009, 18*

**D. n° 2009-236, 27 févr. 2009**

*(JO 28 févr. 2009)*

► **Modifiant :**

D. n° 2006-440, 14 avr. 2006

**Mots-clés :**

**Travail** / Contrat de transition professionnelle / Expérimentation

**Bibliographie :**

- *Nouvelle extension de l'expérimentation : D.O. Actualité n° 8, 5 mars 2009, 16*

- *Contrat de transition professionnelle : nouvelle extension de l'expérimentation : JCP S 2009, act. 117*

**Voir aussi :**

D. n° 2009-111, 30 janv. 2009 *(JO 31 janv. 2009)*

# Panorama CODES ET LOIS

## MARS 2009

**D. n° 2009-238, 27 févr. 2009**  
(JO 1<sup>er</sup> mars 2009)

► **Modifiant :**  
Code de l'éducation  
**Mots-clés :**  
**Éducation** / Enseignement à distance  
**Bibliographie :**  
- JCI Administratif, fasc. 231, n° 87-1 (fiche de mise à jour)

**D. n° 2009-242, n° 2009-243,  
n° 2009-244 et n° 2009-245,  
2 mars 2009**  
(JO 4 mars 2009)

► **Pris en application de :**  
L. n° 2008-735, 28 juill. 2008 (contrats de partenariats public-privé)  
► **Modifiant :**  
Code général des collectivités territoriales ; D. n° 2004-18, 6 janv. 2004 ; D. n° 2004-1119, 19 oct. 2004  
**Mots-clés :**  
**Collectivités territoriales** / Services publics locaux / Contrats de partenariats / Publicité - Contrôle de l'exécution  
**Bibliographie :**  
- G. Clamour, *Dispositions relatives à la passation de certains contrats publics et au compte rendu de leur exécution* : Contrats - Marchés publ. 2009, comm. 110  
- Publication de mesures réglementaires relatives aux contrats de partenariat : D.O. Actualité n° 13, 9 avr. 2009, 15  
- Réforme : publication des textes d'application : JCP G 2009, act. 132  
**Voir aussi :**  
Arrêté 2 mars 2009 relatif à la méthodologie applicable à l'évaluation préalable à la mise en œuvre d'une procédure de passation d'un contrat de partenariat (JO 4 mars 2009)

**D. n° 2009-248, 3 mars 2009**  
(JO 5 mars 2009)

► **Modifiant :**  
Code de l'urbanisme  
**Mots-clés :**  
**Construction - Urbanisme** / Opérations d'intérêt national / Opérations d'aménagement (Plateau de Saclay)

**Arrêté 5 févr. 2009**  
(JO 5 mars 2009)

► **Abrogeant :**  
Arrêté 19 décembre 2005  
**Mots-clés :**  
**Prestations sociales** / Rescrit social / Demande : Documents à joindre

**D. n° 2009-253 et n° 2009-254,  
4 mars 2009**  
(JO 6 mars 2009)

► **Modifiant :**  
Code de la défense ; D. n° 2005-796, 15 juill. 2005  
► **Abrogeant :**  
D. 2 août 1877 ; D. 28 nov. 1938 ; D. 6 déc. 1938 ; D. 5 janv. 1939 ; D. 2 sept. 1939 ; D. n° 54-490, 10 mai 1954 ; D. n° 62-367, 26 mars 1962 ; D. 11 mars 1963 ; D. n° 65-320, 17 avr. 1965 ; D. 13 févr. 1969 ; D. n° 80-156, 18 févr. 1980 ; D. n° 98-608, 17 juill. 1998 ; D. n° 2001-694, 31 juill. 2001 ; D. n° 2002-536, 18 avr. 2002 ; D. n° 2004-1190, 10 nov. 2004  
**Mots-clés :**  
**Défense** / Codification / Code de la défense (Dispositions réglementaires : 2<sup>e</sup> partie. - Régimes juridiques de défense)

**D. n° 2009-256, 4 mars 2009**  
(JO 6 mars 2009)

► **Modifiant :**  
Code de la défense  
**Mots-clés :**  
**Défense** / Personnel militaire / Enseignement militaire supérieur

**L.O. n° 2009-257, 5 mars 2009**  
(JO 7 mars 2009)

**relative à la nomination des présidents des sociétés France Télévisions et Radio France et de la société en charge de l'audiovisuel extérieur de la France**  
**Mots-clés :**  
**Communication** / Audiovisuel public / Présidents : nomination (procédure prévue à l'article 13, 5<sup>e</sup> alinéa de la Constitution)  
**Bibliographie :**  
- M. Verpeaux, *Liberté de communication et pouvoir de nomination du président de la République. - À propos des décisions du Conseil constitutionnel du 3 mars 2009* : JCP G 2009, I, 139  
- Publication des lois relatives à l'audiovisuel public : JCP A 2009, act. 334  
**À noter :**  
Le Conseil constitutionnel a jugé conforme à la Constitution la présente loi (Cons. const. n° 2009-576 DC, 3 mars 2009 : JO 7 mars 2009). Cependant, il a jugé que les mots : « Dans chaque assemblée parlementaire, la commission permanente compétente se prononce après avoir entendu publiquement la personnalité dont la nomination lui est proposée » n'avaient pas le caractère organique.

## L.O. n° 2009-258, 5 mars 2009

(JO 7 mars 2009)

### relative à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de la télévision

#### ► Modifiant :

À titre principal, L. n° 86-1067, 30 sept. 1986 ; et : Code de l'industrie cinématographique ; Code du sport ; L. n° 65-557, 10 juill. 1965 ; L. n° 2004-1486, 30 déc. 2004

#### Mots-clés :

**Communication** / Audiovisuel public / Sociétés nationales de programme - Fréquence - Diffusion - Cahiers des charges et autres obligations des sociétés nationales - Publicité - Taxe sur la publicité et sur les services fournis par les opérateurs de communications électroniques

#### Bibliographie :

- *M. Verpeaux, Liberté de communication et pouvoir de nomination du président de la République.* -

À propos des décisions du Conseil constitutionnel du 3 mars 2009 : *JCP G 2009, I, 139*

- *Publication des lois relatives à l'audiovisuel public : JCP A 2009, act. 334*

#### À noter :

Cette loi procède à la transposition de certaines dispositions de la directive n° 89/552/CEE du 3 octobre 1989 modifiée par la directive n° 2007/65/CE du 11 décembre 2007 visant à la coordination de certaines dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à l'exercice d'activités de radiodiffusion télévisuelle.

Le Conseil constitutionnel a déclaré non conforme à la Constitution certaines de ses dispositions : au second alinéa de l'article 14, les mots : « *dans les mêmes conditions que celles prévues par la loi organique n° 2009-257 du 5 mars 2009 relative à la nomination des présidents des sociétés France Télévisions et Radio France et de la société en charge de l'audiovisuel extérieur de la France* » ; le deuxième alinéa du 3° de l'article 25 ; l'article 30. En outre, l'article 28 de loi modifiant l'article 53 de la loi du 30 septembre 1986 a été déclaré conforme sous la réserve suivante :

« [...] 19. *Considérant, en second lieu, qu'aux termes du dernier alinéa du VI de l'article 53 de la loi du 30 septembre 1986 susvisée, dans sa rédaction résultant de la loi déferée : « La mise en œuvre du premier alinéa du présent VI donne lieu à une compensation financière de l'État. Dans les conditions définies par chaque loi de finances, le montant de cette compensation est affecté à la société mentionnée au I de l'article 44 » ; que, dans le respect de l'indépendance de France Télévisions, il incombera donc à chaque loi de finances de fixer le montant de la compensation financière par l'État de la perte de recettes publicitaires de cette société afin qu'elle soit à même d'exercer les missions de service public qui lui sont confiées ; [...]* ; »

(Cons. const. n° 2009-577 DC, 3 mars 2009 : JO 7 mars 2009)

## D. n° 2009-259, 5 mars 2009

(JO 7 mars 2009)

#### ► Modifiant :

Code de l'éducation

#### Mots-clés :

**Éducation** / Enfants instruits dans la famille - Établissements d'enseignement privés hors contrat / Programme

#### Bibliographie :

- *JCI Administratif, fasc. 233, n° 31 (fiche de mise à jour)*

## D. n° 2009-264, 6 mars 2009

(JO 8 mars 2009)

#### ► Modifiant :

Code rural

#### Mots-clés :

**Rural** / Organismes professionnels agricoles / Organisations de producteurs et groupements / Élevage porcin, avicole et cunicole

## D. n° 2009-267, 9 mars 2009

(JO 11 mars 2009)

#### ► Modifiant :

Code de commerce

#### Mots-clés :

**Sociétés** / Sociétés commerciales / Obligations comptables

#### Bibliographie :

- *Obligations comptables des sociétés commerciales : JCP E 2009, act. 137*

## D. n° 2009-268, 9 mars 2009

(JO 11 mars 2009)

#### ► Modifiant :

Code monétaire et financier

#### Mots-clés :

**Droit bancaire et financier** / Établissements bancaires / Caisse des dépôts et consignations / Contrôle externe

#### Bibliographie :

- *Contrôle externe de la CDC : JCP E 2009, act. 139*

# Panorama CODES ET LOIS

## D. n° 2009-269, 9 mars 2009

(JO 11 mars 2009)

### ► Modifiant :

Code monétaire et financier

### Mots-clés :

**Droit bancaire et financier** / Banque de France / Organisation / Conseil général

### Bibliographie :

- *Suppression du comité monétaire du conseil général de la Banque de France : JCP E 2009, act. 140*

## D. n° 2009-270, 9 mars 2009

(JO 11 mars 2009)

### ► Modifiant :

Code du travail

### Mots-clés :

**Travail** / Emploi / Service public de l'emploi / Pôle emploi

### Bibliographie :

- *Retour sur la mise en œuvre de la réforme de l'organisation du service public de l'emploi : JCP S 2009, act. 261*

## D. n° 2009-274, 10 mars 2009

(JO 12 mars 2009)

### ► Modifiant :

Code rural

### Mots-clés :

**Rural** / Santé publique vétérinaire / Identification des animaux / Ovins et caprins

## Arrêté 4 mars 2009

(JO 12 mars 2009)

### ► Modifiant :

Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (Livre IV)

### Mots-clés :

**Droit bancaire et financier** / Autorité des marchés financiers / Règlement général

## D. n° 2009-285, 12 mars 2009

(JO 14 mars 2009)

### ► Modifiant :

Code de l'organisation judiciaire ; Code de procédure civile

### ► Abrogeant :

D. n° 76-998, 4 nov. 1976

### Mots-clés :

**Procédure civile** / Matière familiale / Enquêteurs sociaux / Conditions d'exercice - Tarification

### Voir aussi :

Arrêté 12 mars 2009, pris en application de l'article 12 du décret n° 2009-285 du 12 mars 2009 relatif aux enquêteurs sociaux et à la tarification des enquêtes sociales en matière civile, modifiant Code de procédure pénale, art. A. 43-11 (JO 14 mars 2009)

## Arrêté 2 mars 2009

(JO 14 mars 2009)

### ► Modifiant :

Code de commerce

### Mots-clés :

**Droit commercial** / Commissaires aux comptes / Certification des comptes annuels (entités mentionnées à l'article L. 823-12-1 du Code de commerce)

### Bibliographie :

- *D.O. Actualité revue 10, art. n° 15, étude C-60 000*

## D. n° 2009-289, 13 mars 2009

(JO 15 mars 2009)

### ► Modifiant :

Code de l'action sociale et des familles ; Code rural ; Code du travail 1973 ; Code du travail ; D. n° 2008-244, 7 mars 2008 ; D. n° 2008-1217, 25 nov. 2008

### Mots-clés :

**Travail** / Modifications diverses (décret portant rectifications de certaines dispositions du Code du travail)

### Bibliographie :

- *Rectification de diverses dispositions réglementaires : D.O. Actualité n° 10, 20 mars 2009, 12*

## D. n° 2009-292, 16 mars 2009

(JO 17 mars 2009)

### ► Modifiant :

Code de la sécurité sociale

### Mots-clés :

**Prestations sociales** / Pensions de vieillesse / Revalorisation / Commission économique de la nation

### Bibliographie :

- *Revalorisation des pensions de retraite au 1er avril 2009 : D.O. Actualité n° 11, 27 mars 2009, 12*

### À noter :

Le coefficient annuel de revalorisation des pensions de vieillesse (régime général et régimes alignés) est fixé au 1<sup>er</sup> avril de chaque année par la Commission économique de la nation, institution régie par le décret n° 99-416 du 26 mai 1999.

# Panorama CODES ET LOIS

## D. n° 2009-294, 13 mars 2009

(JO 17 mars 2009)

### ► Modifiant :

Code de la sécurité sociale

### Mots-clés :

**Santé** / Établissements de soins / Dotation nationale de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation

## D. n° 2009-295, 16 mars 2009

(JO 18 mars 2009)

### ► Pris en application de :

Ord. n° 2009-15, 8 janv. 2009

### ► Modifiant :

Code de l'action sociale et des familles ; Code des assurances ; Code de commerce ; Code monétaire et financier ; Code de la mutualité ; Code de la sécurité sociale

### Mots-clés :

**Droit bancaire et financier** / Instruments financiers

### Bibliographie :

- *Précisions réglementaires sur les incidences de la nouvelle définition des instruments financiers* : D.O.

*Actualité n° 13, 9 avr. 2009, 13*

- *Modalités d'inscription en compte des titres financiers* : JCP E 2009, act. 155

## D. n° 2009-296, 16 mars 2009

(JO 18 mars 2009)

### ► Modifiant :

D. n° 2008-1357, 19 déc. 2008

### Mots-clés :

**Travail** / Petites entreprises / Aides à l'embauche

### Bibliographie :

- *Élargissement de la nouvelle aide temporaire à l'embauche dans les petites entreprises* : D.O. *Actualité n° 10, 20 mars 2009, 13*

- *Assouplissements au régime d'aide à l'embauche dans les très petites entreprises* : JCP E 2009, act. 160

## D. n° 2009-297, 16 mars 2009

(JO 18 mars 2009)

### ► Pris en application de :

Ord. n° 2009-15, 8 janv. 2009

### ► Modifiant :

Code monétaire et financier

### Mots-clés :

**Droit bancaire et financier** / Instruments financiers / Nantissement de comptes-titres

### Bibliographie :

- *Précisions réglementaires sur les incidences de la nouvelle définition des instruments financiers* : D.O.

*Actualité n° 13, 9 avr. 2009, 13*

- *Nantissement de comptes-titres et régime de la pension* : JCP E 2009, act. 156

## Arrêté 4 mars 2009

(JO 18 mars 2009)

### ► Modifiant :

Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (Livres III et IV)

### Mots-clés :

**Droit bancaire et financier** / Autorité des marchés financiers / Règlement général

## Arrêté 10 mars 2009

(JO 18 mars 2009)

### ► Venant en application de :

Code des marchés publics, art. 133

### ► Modifiant :

Arrêté 26 déc. 2007

### Mots-clés :

**Marchés publics** / Liste des marchés conclus l'année précédente / Publication par le pouvoir adjudicateur

## Arrêté 19 janv. 2009

(JO 19 mars 2009)

### ► Modifiant :

D. n° 79-699, 27 mai 1977 ; D. n° 91-472, 14 mai 1991

### Mots-clés :

**Marchés publics** / Marchés de fournitures courantes - Marchés de services / Cahier des clauses administratives

## D. n° 2009-299, 17 mars 2009

(JO 19 mars 2009)

### ► Modifiant :

Code de l'action sociale et des familles

### Mots-clés :

**Action sociale** / Établissements et services sociaux et médico-sociaux / Personnes cérébro-lésées / Unités d'évaluation, de réentraînement et d'orientation sociale et socioprofessionnelle



# Panorama CODES ET LOIS

## D. n° 2009-302, 18 mars 2009

(JO 20 mars 2009)

### ► Pris en application de :

L. n° 2008-776, 4 août 2008 (LME)

### ► Modifiant :

Code de la consommation

### Mots-clés :

**Consommation** / Clauses abusives

### Bibliographie :

- H. Croze, *Contentieux contractuel : Procédures 2009*, comm. 162

- G. Notté, *Liste des clauses abusives (D. n° 2009-302, 18 mars 2009) : Contrats, conc. consom. 2009, alerte 23*

- B. Rajot, *Les clauses abusives : clauses « noires » et clauses « grises », nouvelle classification de ces clauses réputées non écrites : Resp. civ. et assur. 2009, alerte 7*

- *Publication du décret fixant la liste des clauses abusives dans les contrats entre professionnels et consommateurs : D.O. Actualité n° 12, 2 avr. 2009, 15*

- *Les nouvelles clauses abusives noires et grises : Contrats, conc. consom. 2009, comm. 148*

## D. n° 2009-304, 18 mars 2009

(JO 20 mars 2009)

### ► Modifiant :

Code du travail

### Mots-clés :

**Travail** / Intéressement - Participation - Épargne salariale / Entreprises solidaires

### Bibliographie :

- *Définition des entreprises solidaires et nature des titres émis : D.O. Actualité n° 11, 27 mars 2009, 11*

- *Cadre juridique des entreprises solidaires : JCP E 2009, act. 185*

## D. n° 2009-305, 18 mars 2009

(JO 20 mars 2009)

### ► Venant en application de :

L. n° 2008-1330, 17 déc. 2008 de financement de la sécurité sociale pour 2009, art. 82

### ► Modifiant :

Code de la sécurité sociale

### Mots-clés :

**Sécurité sociale** / Professions libérales / Assurance vieillesse et invalidité-décès / Ouverture des droits et liquidation des prestations de base

### Bibliographie :

- *Droit à retraite anticipée à taux plein pour les professionnels libéraux et avocats handicapés : D.O. Actualité n° 11, 27 mars 2009, 13*

- *JCI Protection sociale Traité, fasc. 720-10, n° 126 (fiche de mise à jour)*

## D. n° 2009-311 et n° 2009-312, 20 mars 2009

(JO 22 mars 2009)

### ► Modifiant :

Code de commerce

### Mots-clés :

**Droit commercial** / Autorité de la concurrence / Pouvoirs d'enquêtes - Publicité des décisions

### Bibliographie :

- D. Bosco, *Modernisation du droit français de la concurrence : les décrets « LME » sont publiés : Contrats, conc. consom. 2009, comm. 104*

- *Derniers textes d'application relatifs à la mise en place de l'Autorité de la concurrence : D.O. Actualité n° 12, 2 avr. 2009, 14*

- *Publicité des décisions en matière de pratiques anticoncurrentielles : JCP E 2009, act. 152*

## D. n° 2009-313, 20 mars 2009

(JO 22 mars 2009)

### ► Modifiant :

Code de procédure pénale

### Mots-clés :

**Organisation judiciaire** / Juridictions pénales / Pôles de l'instruction (liste - compétence territoriale)

### Bibliographie :

- J. Buisson, *Instruction : Procédures 2009, comm. 175*

- *Publication du décret fixant la liste des pôles de l'instruction : JCP G 2009, act. 172*

### À noter :

Par arrêt du 19 décembre 2008, le Conseil d'État avait jugé que les dispositions de l'article 3 du décret n° 2008-54 du 16 janvier 2008 modifiant le Code de procédure pénale et relatif aux pôles de l'instruction qui créent l'article D. 15-4-4 de ce code sont annulées à compter de l'expiration d'un délai de quatre mois courant de la date de la présente décision. Le décret n° 2009-313 du 20 mars 2009, qui remplace l'article D. 15-4-4 du Code de procédure pénale, est intervenu avant l'expiration dudit délai de sorte que l'annulation encourue est privée d'effet (*CE, 6<sup>e</sup> et 1<sup>re</sup> ss-sect., n° 312553, 314032, 314033, 314034, et 314035, Kierzkowski-Chatal : JurisData n° 2008-074874*).

# Panorama CODES ET LOIS

**D. n° 2009-314, 20 mars 2009**

(JO 22 mars 2009)

► **Modifiant :**

Code de la construction et de l'habitation

**Mots-clés :**

**Construction - Urbanisme** / Bail dans le cadre d'une convention d'usufruit / Financement

**D. n° 2009-315, 20 mars 2009**

(JO 22 mars 2009)

► **Modifiant :**

Code de la construction et de l'habitation ; Code général des impôts ; Code rural ; Code du travail

**Mots-clés :**

**Travail - Rural** / Déclarations annuelles des professionnels / Dates (Harmonisation)

**Bibliographie :**

- *Date limite de dépôt des déclarations annuelles des entreprises en 2009 : D.O. Actualité n° 11, 27 mars 2009, 6*

**Voir aussi :**

D. n° 2009-316, 20 mars 2009 (modifiant CGI) : JO 22 mars 2009

**D. n° 2009-319, 20 mars 2009**

(JO 25 mars 2009)

► **Modifiant :**

Code du blé (le Code du blé - Organisation et défense du marché du blé est abrogé à l'exception de ses articles 23 et 27) ; Code rural ; D. 24 avr. 1936 (portant création du Code du blé) ; D. 9 déc. 1937

► **Abrogeant :**

D. 26 août 1936 ; D. 17 févr. 1938 ; D. 30 mai 1938 ; D. 31 août 1938 ; D. 31 août 1938 ; D. 10 août 1941 ; D. n° 50-872, 25 juill. 1950 ; D. n° 51-148, 6 févr. 1951 ; D. n° 59-909, 31 juill. 1959 ; D. n° 61-649, 23 juin 1961

**Mots-clés :**

**Rural** / Céréales / Collecte - Meunerie - Office national interprofessionnel des grandes cultures

**Bibliographie :**

- *Publication d'un décret relatif à la meunerie : RD rur. 2009, alerte 47*

**D. n° 2009-321, 20 mars 2009**

(JO 26 mars 2009)

► **Modifiant :**

Code général des impôts ; Code du travail

**Mots-clés :**

**Travail** / Reprise - Création d'entreprises / Accompagnateur bénévole

**Bibliographie :**

- *Modalités d'application de la réduction d'impôt en faveur des tuteurs de créateurs ou de repreneurs d'entreprise : D.O. Actualité n° 12, 2 avr. 2009, 3*

- *Réduction d'impôt en faveur des contribuables apportant leur aide bénévole à des créateurs ou à des repreneurs d'entreprise : modalités d'application : RDF 2009, act. 91*

**D. n° 2009-322, 20 mars 2009**

(JO 26 mars 2009)

► **Modifiant :**

Code de l'action sociale et des familles

**Mots-clés :**

**Action sociale** / Établissements médico-sociaux / Centres pour adultes handicapés

**L. n° 2009-323, 25 mars 2009**

(JO 27 mars 2009)

**de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion (Loi MOLLE ou Loi Boutin)**

► **Modifiant :**

Code de l'action sociale et des familles ; Code des assurances ; Code civil ; Code général des collectivités territoriales ; Code de commerce ; Code de la construction et de l'habitation ; Code de l'expropriation ; Code général des impôts ; Code général de la propriété et des personnes publiques ; Code de la santé publique ; Code du travail ; Code de l'urbanisme ; Livre des procédures fiscales ; L. 1<sup>er</sup> juin 1924 ; L. n° 48-1360, 1<sup>er</sup> sept. 1948 ; L. n° 65-557, 10 juill. 1965 ; L. n° 70-9, 2 janv. 1970 ; L. n° 75-1351, 31 déc. 1975 ; L. n° 78-753, 17 juill. 1978 ; L. n° 84-53, 26 janv. 1984 ; L. n° 85-704, 12 juill. 1985 ; L. n° 86-1290, 23 déc. 1986 ; L. n° 89-462, 6 juill. 1989 ; L. n° 90-449, 31 mai 1990 ; L. n° 94-624, 21 juill. 1994 ; L. n° 98-1164, 18 déc. 1998 ; L. n° 2001-1275, 28 déc. 2001 ; L. n° 2002-306, 4 mars 2002 ; L. n° 2003-710, 1<sup>er</sup> août 2003 ; L. n° 2006-872, 13 juillet 2006 ; Ord. n° 2007-137, 1<sup>er</sup> févr. 2007 ; L. n° 2007-1824, 25 déc. 2007

**Mots-clés :**

**Construction - Urbanisme** / Habitations à loyer modéré / Lutte contre l'exclusion / Mobilisation des acteurs

**Bibliographie :**

- *D. Dutrieux, Mobilisation pour le logement et droit de préemption urbain : JCP G 2009, act. 185*

- *H. Périnet-Marquet, Les dispositions affectant le droit civil contenues dans la loi de Mobilisation pour le logement : Constr. - urb. 2009, étude 6*

- *G. Vigneron, J.-M. Roux, B. Vial-Pedroletti, C. Coutant-Lapalus, Droit de la copropriété et des baux d'habitation après la loi « MOLLE » du 25 mars 2009 : Loyers et copr. 2009, étude 6*

- *Loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion : D.O. Actualité n° 14, 17 avr. 2009, 1*

**Voir aussi :**

Cons. const. n° 2009-578 DC du 18 mars 2009 (JO 27 mars 2009)

Extrait de la décision :

« Décide :

Art. 1<sup>er</sup>. – Sont déclarées contraires à la Constitution les dispositions suivantes de la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion :

– l'article 4 ;

– au dix-huitième alinéa de l'article 61, les mots figurant au III de l'article L. 442-3-3 du Code de la construction et de l'habitation : « aux locataires qui occupent un logement acquis ou géré par un organisme d'habitations à loyer modéré depuis moins de dix ans au 1<sup>er</sup> janvier 2009 ou depuis cette date et qui, avant son acquisition ou sa prise en gestion, ne faisait pas l'objet d'une convention conclue en application de l'article L. 351-2 du présent code, à condition que ces locataires soient entrés dans les lieux préalablement à l'entrée en vigueur de ladite convention, ni » ;

– au quarantième alinéa de l'article 64, les mots figurant au III de l'article L. 482-3 du Code de la construction et de l'habitation : « aux locataires qui occupent un logement acquis ou géré par une société d'économie mixte depuis moins de dix ans au 1<sup>er</sup> janvier 2009 ou depuis cette date et qui, avant son acquisition ou sa prise en gestion, ne faisait pas l'objet d'une convention conclue en application de l'article L. 351-2 du présent code, à condition que ces locataires soient entrés dans les lieux préalablement à l'entrée en vigueur de ladite convention, ni » ;

– l'article 115 ;

– le 1<sup>o</sup> du III de l'article 118 ;

– l'article 123.

Art. 2. – À l'article 64 de la même loi, les mots figurant au deuxième alinéa de l'article L. 481-1 du Code de la construction et de l'habitation : « Les articles L. 411-9 et L. 423-14 leur sont applicables » sont remplacés par les mots : « L'article L. 411-9 leur est applicable ».

Art. 3. – Les articles 62 et 65 de la même loi, ainsi que le surplus de ses articles 61 et 64, ne sont pas contraires à la Constitution. »

**D. n° 2009-324, 25 mars 2009**

(JO 27 mars 2009)

**► Modifiant :**

Code du travail

**Mots-clés :**

Travail / Chômage partiel / Allocation spécifique

**Bibliographie :**

- Application des taux d'indemnisation du chômage partiel revalorisés aux allocations liquidées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 : D.O. Actualité n° 12, 2 avr. 2009, 13

- Le relèvement des taux de prise en charge du chômage partiel s'applique aux allocations liquidées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 : JCP S 2009, act. 180

- J. Daniel, L'indemnisation du chômage partiel : JCP S 2009, 1132

**Ord. n° 2009-325, 25 mars**

(JO 27 mars 2009)

**► Prise sur habilitation de :2009**

L. n° 2009-179, 17 févr. 2009 (accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés), art. 37, 1<sup>o</sup>

**► Modifiant :**

Code général des collectivités territoriales ; Code rural ; Code du travail ; L. n° 2003-1312, 30 déc. 2003 ; L. n° 2005-1720, 30 déc. 2005

**Mots-clés :**

Rural / Produits de l'agriculture et de la mer / Agence de services et de paiement - Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer

**Bibliographie :**

- Création de l'Agence de services et de paiement et de l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer : RD rur. 2009, alerte 37

**À noter :**

Cette ordonnance porte création de l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer), qui se substitue aux différents offices d'intervention sectoriels : Office national interprofessionnel des grandes cultures, Office national interprofessionnel de l'élevage et de ses productions, Office national interprofessionnel des fruits, des légumes, des vins et de l'horticulture, Office national interprofessionnel des plantes à parfum, aromatiques et médicinales et Office national interprofessionnel des produits de la mer et de l'aquaculture. L'office de développement de l'économie agricole dans les départements d'outre-mer (ODEADOM) devient l'Office de Développement de l'Économie Agricole D'outre-Mer. De même, l'Agence unique de paiement est remplacée par l'Agence de services et de paiement.

**Voir aussi :**

D. n° 2009-340, 25 mars 2009 (JO 27 mars 2009)

# Panorama CODES ET LOIS

**D. n° 2009-326, 25 mars 2009**

(JO 27 mars 2009)

► **Modifiant :**

Code rural

**Mots-clés :**

**Rural** / Dispositions sociales / Mutualité sociale agricole

**Bibliographie :**

- *T. Tauran, Modification des règles applicables aux élections de délégués cantonaux aux assemblées générales de la MSA : RD rur. 2009, alerte 46*

**D. n° 2009-327 et n° 2009-328, 25 mars 2009**

(JO 27 mars 2009)

► **Modifiant :**

Code rural

**Mots-clés :**

**Rural** / Professions agricoles réglementées / Insémination animale - Activités ayant des implications en matière de santé et de sécurité publiques / Qualifications professionnelles

**D. n° 2009-331, 25 mars 2009**

(JO 27 mars 2009)

► **Modifiant :**

Code de l'action sociale et des familles ; Code du domaine de l'État ; Code de la sécurité sociale ; Code du travail

**Mots-clés :**

**Étrangers** / Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM)

**À noter :**

Ce texte substitue à la dénomination « Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations » la dénomination « Office français de l'immigration et de l'intégration » dans tous les textes réglementaires (art. 5).

**D. n° 2009-335, 26 mars 2009**

(JO 28 mars 2009)

► **Modifiant :**

Code de commerce

**Mots-clés :**

**Droit commercial** / Autorité de la concurrence / Conseiller auditeur

**Bibliographie :**

- *D. Bosco, Parution du dernier décret « LME » sur le conseiller auditeur « à la française » : Contrats conc. consom. 2009, comm. 138*

- *Derniers textes d'application relatifs à la mise en place de l'Autorité de la concurrence : D.O. Actualité n° 12, 2 avr. 2009, 14*

- *Modalités d'intervention du conseiller auditeur auprès de l'Autorité de la concurrence : JCP G 2009, act. 186*

**Arrêté 11 mars 2009**

(JO 28 mars 2009)

► **Modifiant :**

Code de la mutualité

**Mots-clés :**

**Mutualité** / Mutuelles et unions pratiquant des opérations d'assurance et de capitalisation / Réglementation des placements et autres éléments d'actifs

**D. n° 2009-339, 27 mars 2009**

(JO 29 mars 2009)

► **Modifiant :**

Code du travail

**Mots-clés :**

**Travail** / Assurance chômage / Durée d'indemnisation

**Bibliographie :**

- *Fixation des durées minimale et maximale d'indemnisation au titre de l'assurance chômage : D.O. Actualité n° 12, 2 avr. 2009, 11*

- *Durée d'affiliation minimale pour bénéficiaire de l'assurance chômage : JCP E 2009, act. 188*

- *Nouvelle durée d'indemnisation et prime exceptionnelle de 500 € : JCP S 2009, act. 179*

**D. 27 mars 2009**

(JO 29 mars 2009)

**Mots-clés :**

**Travail** / Salariés privés d'emploi / Prime exceptionnelle

**Bibliographie :**

- *Nouvelle durée d'indemnisation et prime exceptionnelle de 500 € : JCP S 2009, act. 179*

**D. n° 2009-340, 27 mars 2009**

(JO 29 mars 2009)

► **Modifiant :**

Code rural ; D. n° 78-1044, 25 oct. 1978 ; D. n° 2006-877, 13 juill. 2006

**Voir supra :** Ord. n° 2009-325, 25 mars 2009

# Panorama CODES ET LOIS

**D. n° 2009-341, 27 mars 2009**  
(JO 29 mars 2009)

► **Modifiant :**  
Code du sport  
**Mots-clés :**  
**Droit du sport** / Commission d'examen des règlements fédéraux relatifs aux équipements sportifs

**D. n° 2009-342 et n° 2009-343, 27 mars 2009**  
(JO 29 mars 2009)

► **Modifiant :**  
Code de la sécurité sociale ; Code du travail  
**Mots-clés :**  
**Travail** / Titre simplifié de travail / Titre emploi-service entreprise (TESE)  
**Bibliographie :**  
- *Mise en œuvre du titre emploi-service entreprise (TESE) à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009* : D.O. Actualité n° 12, 2 avr. 2009, 9

**D. n° 2009-344, 30 mars 2009**  
(JO 31 mars 2009)

► **Modifiant :**  
Code de la construction et de l'habitation  
**Mots-clés :**  
**Construction - Urbanisme** / Logements anciens / Travaux de rénovation / Économies d'énergie - Performance énergétique - Assainissement non collectif / Avance remboursable sans intérêt (« Éco-prêt »)  
**Bibliographie :**  
- *Lancement de l'« éco-prêt à taux zéro »* : JCP E 2009, act. 186  
- *L'éco-prêt à taux zéro est opérationnel* : JCP N 2009, 1020  
**Voir aussi :**  
Arrêté 30 mars 2009 (JO 31 Mars 2009)

**D. n° 2009-346, 30 mars 2009**  
(JO 31 mars 2009)

► **Modifiant :**  
Code de la construction et de l'habitation  
**Mots-clés :**  
**Construction - Urbanisme** / Aide personnalisée au logement / Financement de travaux de rénovation - Amélioration de la performance énergétique des logements anciens  
**Bibliographie :**  
- *Lancement de l'« éco-prêt à taux zéro »* : JCP E 2009, act. 186  
- *L'éco-prêt à taux zéro est opérationnel* : JCP N 2009, 1020  
**Voir aussi :**  
Arrêté 30 mars 2009 (JO 31 mars 2009)

**Arrêté 27 mars 2009**  
(JO 31 mars 2009)

**Mots-clés :**  
**Droit bancaire et financier** / Caisse des dépôts et consignations / Taux d'intérêt des sommes consignées (à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009)

**D. n° 2009-349, 30 mars 2009**  
(JO 31 mars 2009)

► **Modifiant :**  
Code du travail  
**Mots-clés :**  
**Travail** / Aides publiques / Comité d'entreprise / Information - Consultation  
**Bibliographie :**  
- *D. Boulmier, Le comité d'entreprise touché à son tour par l'oxymore . - À propos du décret n° 2009-349 du 30 mars 2009* : JCP S 2009, act. 193  
- *Information-consultation du comité d'entreprise en cas d'aide publique directe à l'entreprise* : D.O. Actualité n° 12, 2 avr. 2009, 12  
- *Information et consultation du CE sur les aides publiques directes en faveur de l'entreprise* : JCP S 2009, act. 181

**D. n° 2009-350 et n° 2009-351, 30 mars 2009**  
(JO 31 mars 2009)

► **Venant en application de :**  
L. n° 2008-1258, 3 déc. 2008 (revenus du travail)  
► **Modifiant :**  
Code du travail  
**Mots-clés :**  
**Travail** / Intéressement - Participation - Épargne salariale  
**Bibliographie :**  
- *La Rédaction D.O., Épargne salariale : mise en œuvre de la loi du 3 décembre 2008 en faveur des revenus du travail. - À propos des décrets du 30 mars 2009* : JCP E 2009, act. 180  
- *Mise en œuvre des derniers aménagements législatifs en matière d'épargne salariale* : D.O. Actualité n° 12, 2 avr. 2009, 10  
- *Publication de deux décrets d'application de la loi en faveur des revenus du travail* : JCP G 2009, act. 187  
**À noter :**  
Le décret n° 2009-351 fixe notamment la composition du Conseil d'orientation de la participation, de l'intéressement, de l'épargne salariale et de l'actionnariat salarié créé par la loi n° 2008-1258 du 3 décembre 2008 en remplacement du Conseil supérieur de la participation.

# Panorama CODES ET LOIS

## AVRIL 2009

**D. n° 2009-353, 31 mars 2009**  
(JO 1<sup>er</sup> avr. 2009)

► **Modifiant :**  
Code de la sécurité sociale  
**Mots-clés :**  
**Prestations sociales** / Allocation aux adultes handicapés  
**Bibliographie :**  
- *JCI Protection sociale Traité, fasc. 872, n° 53 (fiche de mise à jour)*

**Arrêté 30 mars 2009**  
(JO 2 avr. 2009)

► **Venant en application de :**  
Code de procédure pénale, art. 706-35-1 et 706-47-3  
**Mots-clés :**  
**Procédure pénale** / Criminalité informatique - Lutte contre la pédopornographie

**D. n° 2009-362, 31 mars 2009**  
(JO 2 avr. 2009)

► **Portant publication de :**  
Dénonciation du chapitre I<sup>er</sup> de la Convention sur la réduction des cas de pluralité de nationalités et sur les obligations militaires en cas de pluralité de nationalités du 6 mai 1963 (publiée par : D. n° 68-459, 21 mai 1968) et du deuxième protocole portant modification de ladite convention, signé le 2 février 1993 (publié par : D. n° 95-796, 14 juin 1995)  
**Mots-clés :**  
**Défense** / Pluralité de nationalités / Obligations militaires / Traité multilatéral (dénonciation)  
**À noter :**  
La dénonciation a pris effet le 5 mars 2009.

**D. n° 2009-363, 31 mars 2009**  
(JO 2 avr. 2009)

► **Modifiant :**  
D. n° 97-558, 29 mai 1997  
**Mots-clés :**  
**Artisanat** / Profession de coiffeur / Conditions d'accès  
**Bibliographie :**  
- *Qualification professionnelle des ressortissants étrangers exerçant une activité de coiffeur en France : D.O. Actualité n° 13, 9 avr. 2009, 14*

**D. n° 2009-364, 31 mars 2009**  
(JO 2 avr. 2009)

► **Modifiant :**  
Code rural  
**Mots-clés :**  
**Rural** / Identification des animaux / Équidés - Carnivores domestiques / Professionnels habilités

**D. n° 2009-366, 31 mars 2009**  
(JO 2 avr. 2009)

► **Modifiant :**  
Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile  
**Mots-clés :**  
**Étrangers** / Traitement automatisé de données à caractère personnel relatives aux étrangers faisant l'objet d'une mesure d'éloignement (ELOI) / Accès aux données / Police - Gendarmerie

**Ord. n° 2009-375, 1<sup>er</sup> avr. 2009**  
(JO 3 avr. 2009)

► **Prise sur habilitation de :**  
L. n° 2008-776, 4 août 2008 (LME), art. 164  
► **Modifiant :**  
Code des postes et des communications électroniques ; Code de la santé publique ; L. n° 2000-108, 10 févr. 2000 ; L. n° 2008-518, 3 juin 2008.  
**Mots-clés :**  
**Santé publique** / Contrôles des services de l'État / Visites / Voies de recours  
**Poste - Communications électroniques** / Visites domiciliaires et saisies  
**Énergie** / Régulation / Visites domiciliaires et saisies  
**Bibliographie :**  
- *J.-H. Robert, Erreur de la loi en votre faveur : vous avez gagné un appel et perdu un pourvoi : Dr. Pén. 2009, comm. 67*  
- *Modifications des voies de recours contre certaines visites et saisies administratives : Procédures 2009, alerte 26*  
- *Voies de recours contre certaines visites et saisies administratives : JCP E 2009, act. 181*

**D. n° 2009-376, 1<sup>er</sup> avr. 2009**  
(JO 3 avr. 2009)

► **Modifiant :**  
Code rural  
**Mots-clés :**  
**Rural** / Animaux dangereux / Chiens de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> catégories / Attestation d'aptitude  
**Bibliographie :**  
- *Chiens dangereux : formation et modalités d'obtention de l'attestation d'aptitude des propriétaires : RD rur. 2009, alerte 53*

# Panorama CODES ET LOIS

**D. n° 2009-377, 3 avr. 2009**

(JO 4 avr. 2009)

► **Modifiant :**

Code de l'environnement ; Code de l'urbanisme

**Mots-clés :**

**Environnement** / Parcs nationaux

**D. n° 2009-378, 3 avr. 2009**

(JO 4 avr. 2009)

► **Modifiant :**

Code de l'action sociale et des familles ; Code de l'éducation

**Mots-clés :**

**Éducation** / Enfants handicapés / Coopération établissements scolaires - centres médico-sociaux

**Bibliographie :**

- M. Bruggeman, *L'obligation de l'État à l'égard des enfants handicapés* : Dr. famille 2009, alerte 41

**Autorité de la concurrence, Décision**

**30 mars 2009**

(JO électr. 4 avr. 2009)

► **Portant sur :**

Adoption du règlement intérieur de l'Autorité de la concurrence

► **Venant en application de :**

Code de commerce, art. R. 461-8

**Mots-clés :**

**Droit commercial** / Autorité de la concurrence / Règlement général

**Bibliographie :**

- *Règlement intérieur et charte de déontologie de l'Autorité de la concurrence* : JCP E 2009, act. 183

**Voir aussi :**

Décision du président de l'Autorité de la concurrence du 30 mars 2009 portant organisation de l'Autorité de la concurrence en application de l'article R. 461-8 du Code de commerce

([http://www.autoritedelaconcurrence.fr/user/standard.php?id\\_rub=329](http://www.autoritedelaconcurrence.fr/user/standard.php?id_rub=329))

**À noter :**

Cette décision abroge la décision du 2 mars 2009 portant fixation des règles de quorum applicables aux formations du collège (art. 2)

**Arrêté 2 avr. 2009**

(JO 5 avr. 2009)

► **Modifiant :**

Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (Livres I<sup>er</sup> à VI)

**Mots-clés :**

**Droit bancaire et financier** / Autorité des marchés financiers / Règlement général

**D. n° 2009-380, 3 avr. 2009**

(JO 5 avr. 2009)

► **Modifiant :**

Code de l'éducation

**Mots-clés :**

**Éducation** / Baccalauréat général et technique

**D. n° 2009-382, 6 avr. 2009**

(JO 8 avr. 2009)

**Modifiant :**

Code de l'expropriation ; Code de la voirie routière

**Mots-clés :**

**Domaine public** / Voirie routière / Route express

**Bibliographie :**

- *Assouplissement de la procédure de classement en route express* : JCP A 2009, act. 498

**D. n° 2009-383, 6 avr. 2009**

(JO 8 avr. 2009)

► **Modifiant :**

Code de procédure pénale ; Code de la route

**Mots-clés :**

**Procédure pénale** / Paiement des amendes - Droits fixes

**D. n° 2009-385, 6 avr. 2009**

(JO 8 avr. 2009)

► **Venant en application de :**

Code de commerce, art. L. 626-6

► **Modifiant :**

Code de commerce

**Mots-clés :**

**Droit commercial - Droit des sociétés** / Entreprises en difficultés / Créances publiques / Remise de dettes

**Bibliographie :**

- G. Notté, *Conditions des remises de dettes par les créanciers publics aux entreprises en difficulté* : JCP E 2009, act. 196

- *Modalités d'application des nouvelles conditions de remise des dettes d'une entreprise en difficulté* :

D.O. Actualité n° 15, 23 avr. 2009, 15

# Panorama CODES ET LOIS

**D. n° 2009-386 et n° 2009-387,**  
**6 avr. 2009**  
(JO 8 avr. 2009)

► **Modifiant :**

Code de l'action sociale et des familles ; Code rural ; Code de la sécurité sociale

**Mots-clés :**

**Sécurité sociale** / Règles d'établissement et d'arrêté des comptes des régimes et organismes de sécurité sociale

**D. n° 2009-390, 7 avr. 2009**  
(JO 9 avr. 2009)

► **Modifiant :**

Code du travail

**Mots-clés :**

**Travail** / Contrats conclus par les structures de l'insertion par l'activité économique - Contrats d'accompagnement dans l'emploi - Contrat d'avenir / Périodes d'immersion

**Bibliographie :**

- S. Molla, *Période d'immersion dans le cadre du CDD d'insertion, du contrat d'accompagnement dans l'emploi et du contrat d'avenir* : JCP S 2009, act. 271

- *Modalités de mise en œuvre des périodes d'immersion dans le cadre de certains contrats aidés* : D.O. Actualité n° 14, 17 avr. 2009, 15

- *Mise en œuvre des périodes d'immersion dans le cadre des contrats conclus par les structures de l'insertion, des contrats d'avenir et des CAE* : JCP S 2009, act. 194

**D. n° 2009-392, 7 avr. 2009**  
(JO 9 avr. 2009)

► **Modifiant :**

Code de la construction et de l'habitation

**Mots-clés :**

**Construction - Urbanisme** / Prêt social de location-accession

**Bibliographie :**

- *L'accès à la propriété via la location accession facilitée* : Loyers et copr. 2009, alerte 30

**Voir aussi :**

Arrêté 7 avril 2009 (JO 9 avr. 2009)

**Ord. n° 2009-394, 9 avr. 2009**  
(JO 10 avr. 2009)

► **Prise sur habilitation de :**

L. n° 2008-776, 4 août 2008 (LME), art. 165

**Mots-clés :**

**Droit monétaire et financier** / Placements collectifs / Nouvelle-Calédonie - Polynésie française - Wallis-et-Futuna / Extension de dispositions

**À noter :**

Cette ordonnance étend à certaines collectivités d'outre-mer l'ordonnance n° 2008-1081 du 23 octobre 2008 réformant le cadre de la gestion d'actifs pour compte de tiers prise en application de l'article 152 de la loi du 4 août 2008.

**Arrêté 7 avr. 2009**  
(JO 11 avr. 2009)

**Mots-clés :**

**Procédure judiciaire** / TGI / Communication par voie électronique

**D. n° 2009-397, 10 avr. 2009**  
(JO 12 avr. 2009)

► **Modifiant :**

Code de la route (parties législative et réglementaire) ; L. n° 91-650, 9 juill. 1991 ; D. n° 92-755, 31 juill. 1992

**Mots-clés :**

**Circulation routière** / Véhicules endommagés (Remise en circulation) - Experts automobiles

**Voies d'exécution** / Mesures civiles d'exécution sur les véhicules terrestres à moteur

**Bibliographie :**

- B. Rajot, *Nouvelles conditions de remise en circulation de véhicules endommagés* : Resp. civ. et assur. 2009, alerte 10

**D. n° 2009-398, 10 avr. 2009**  
(JO 12 avr. 2009)

► **Modifiant :**

Code de procédure civile

**Mots-clés :**

**Procédure civile** / Procédure en matière familiale / Communication de pièces entre le juge aux affaires familiales, le juge des enfants et le juge des tutelles

**Bibliographie :**

- V. Larriau-Terneyre, *Quand le décret du 10 avril 2009 organise la circulation de l'information entre le juge des enfants, le juge aux affaires familiales et le juge des tutelles* : Dr. famille 2009, repère 5

- M. Bruggeman, *Procédure familiale : une coopération nouvelle entre les juges du mineur ?* : Dr. famille 2009, alerte 39

- *Communication de pièces entre le juge aux affaires familiales, le juge des enfants et le juge des tutelles* : Procédures 2009, alerte 25



# Panorama CODES ET LOIS

---

## **D. n° 2009-400, 10 avr. 2009**

(JO 12 avr. 2009)

### ► **Modifiant :**

Code de la construction et de l'habitation ; Code de justice administrative ; D. n° 2008-1227, 27 nov. 2008

### **Mots-clés :**

**Construction - Habitation** / Droit au logement opposable / Contentieux

### **Bibliographie :**

- *Les délais applicables au contentieux du droit au logement opposable : Loyers et copr. 2009, alerte 31*

- *Publication d'un décret relatif au contentieux du droit au logement opposable : JCP N 2009, act. 316*

## **D. n° 2009-401, 14 avr. 2009**

(JO 15 avr. 2009)

### **Modifiant :**

Code de l'environnement

### **Mots-clés :**

**Environnement** / Chasses / Groupe d'experts sur les oiseaux et leur chasse

### **Bibliographie :**

- *Création du Groupe d'experts sur les oiseaux et leur chasse : RD rur. 2009, alerte 55*

À noter également parus au *Journal Officiel* du 17 avril au 12 juin 2009.

! Ces textes seront intégrés dans votre collection CODES ET LOIS - Droit public - Droit privé lors de la prochaine mise à jour 5, 2009 (n° 244).

*JO 17 avril 2009*

**Décret n° 2009-420 du 15 avril 2009** relatif au compte nominatif des détenus ouvert par les établissements pénitentiaires et modifiant le Code de procédure pénale (troisième partie : Décrets)

*JO 19 avril 2009*

**Décret n° 2009-429 du 17 avril 2009** relatif à l'accès aux professions d'avoué et de notaire

*JO du 22 avril 2009*

**Loi n° 2009-431 du 20 avril 2009** de finances rectificative pour 2009

*JO du 23 avril 2009*

**Décret n° 2009-452 du 22 avril 2009** relatif à l'évolution des professions juridiques et judiciaires

*JO du 24 avril 2009*

**Décret n° 2009-458 du 22 avril 2009** instituant une allocation en faveur des demandeurs d'emploi en formation

*JO du 26 avril 2009*

**Décret n° 2009-468 du 23 avril 2009** relatif à la prévention et à la réparation de certains dommages causés à l'environnement (*modifiant : Code de l'environnement*)

*JO du 29 avril 2009*

**Décret n° 2009-477 du 27 avril 2009** relatif à certaines catégories de visas pour un séjour en France d'une durée supérieure à trois mois (*modifiant : Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile et Code du travail*)

*JO du 30 avril 2009*

**Ordonnance n° 2009-483 du 29 avril 2009** prise en application de l'article 35 de la loi n° 2008-696 du 15 juillet 2008 relative aux archives (*modifiant : Code du patrimoine et Code des juridictions financières*) ; **Décret n° 2009-478 du 29 avril 2009** relatif à l'activité partielle de longue durée (*modifiant : Code du travail*)

*JO du 8 mai 2009*

**Ordonnance n° 2009-515 du 7 mai 2009** relative aux procédures de recours applicables aux contrats de la commande publique (*modifiant : CGCT ; Code de justice administrative ; Code de l'organisation judiciaire et des textes non codifiés*)

*JO du 12 mai 2009*

**Décision du 24 avril 2009** portant réforme du règlement intérieur national (RIN) de la profession d'avocat (art. 21-1 de la loi du 31 décembre 1971 modifiée)

*JO du 13 mai 2009*

**Loi n° 2009-526 du 12 mai 2009** de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures (*modifiant divers codes et textes*)

# Panorama CODES ET LOIS

---

*JO du 15 mai 2009*

**Ordonnance n° 2009-536 du 14 mai 2009** portant diverses dispositions d'adaptation du droit outre-mer ; **Ordonnance n° 2009-537 du 14 mai 2009** portant extension et adaptation à Mayotte, dans les îles Wallis et Futuna, en Polynésie française, dans les Terres australes et antarctiques françaises et en Nouvelle-Calédonie de diverses dispositions de nature législative ; **Ordonnance n° 2009-538 du 14 mai 2009** portant extension et adaptation à la Nouvelle-Calédonie de diverses dispositions relatives aux communes et aux sociétés d'économie mixte locales

*JO du 20 mai 2009*

**Décret n° 2009-553 du 15 mai 2009** relatif aux dispositions réglementaires du livre V du Code de l'éducation

*JO du 21 mai 2009*

**Décret n° 2009-554 du 20 mai 2009** relatif à la mesure de la pauvreté (*modifiant : Code de l'action sociale et des familles*) ; **Décret n° 2009-557 du 19 mai 2009** relatif à l'offre au public, aux déclarations de franchissement de seuils et aux déclarations d'intentions (*modifiant à titre principal : Code de commerce et Code monétaire et financier*) ; **Décret n° 2009-558 du 19 mai 2009** pris pour l'application de l'ordonnance n° 2009-80 du 22 janvier 2009 relative à l'appel public à l'épargne et portant diverses dispositions en matière financière (*modifiant à titre principal : Code monétaire et financier*) ; **Décret n° 2009-559 du 19 mai 2009** portant modification de certaines dispositions relatives à l'organisation de la commission d'examen des pratiques commerciales (*modifiant : Code de commerce*) ; **Décret n° 2009-561 du 19 mai 2009** modifiant le siège et le ressort des tribunaux d'instance appelés à recevoir et à enregistrer la déclaration de nationalité française et à délivrer les certificats de nationalité française

*JO du 24 mai 2009*

**Décret n° 2009-572 du 20 mai 2009** relatif à l'audition de l'enfant en justice (*modifiant : Code de procédure civile et Code de procédure pénale*) et Arrêté du 20 mai 2009 pris en application de l'article 3 du décret n° 2009-572 du 20 mai 2009 relatif à l'audition de l'enfant en justice

*JO du 28 mai 2009*

**Loi n° 2009-594 du 27 mai 2009** pour le développement économique des outre-mer ; **Décret n° 2009-598 du 26 mai 2009** relatif à la constatation de certaines contraventions relevant de la procédure de l'amende forfaitaire (*modifiant : Code de procédure pénale*)

*JO du 31 mai 2009*

**Décret n° 2009-607 du 29 mai 2009** complétant le décret n° 2006-440 du 14 avril 2006 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2006-433 du 13 avril 2006 relative au contrat de transition professionnelle et Arrêté du 29 mai 2009 relatif à la délimitation de bassins bénéficiant de l'extension du contrat de transition professionnelle

*JO du 10 juin 2009*

**Décret n° 2009-641 du 9 juin 2009** relatif à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, mutilés de guerre et assimilés dans l'effectif des entreprises (*modifiant : Code du travail*) ; **Décret n° 2009-642 du 9 juin 2009** relatif à l'aide au poste au titre des travailleurs handicapés employés dans une entreprise adaptée (*modifiant : Code du travail*)

*JO du 11 juin 2009*

**Décision du 28 mai 2009** portant réforme du règlement intérieur national (RIN) de la profession d'avocat (art. 21-1 de la loi du 31 décembre 1971 modifiée)

*JO du 12 juin 2009*

**Ordonnance n° 2009-663 du 11 juin 2009** relative à l'enregistrement de certaines installations classées pour la protection de l'environnement ; **Ordonnance n° 2009-664 du 11 juin 2009** relative à l'organisation du service public de l'emploi et à la formation professionnelle à Mayotte

# Calendrier CODES ET LOIS

---

- **15 avril 2009** : Entrée en vigueur des dispositions relatives aux plaques d'immatriculation
  
- **28 avril 2009** : Publication du rapport 2008 de la Commission nationale de déontologie de la sécurité  
À consulter sur : <http://www.cnds.fr/rapports/annuels.html>  
Voir : *JPC G 2009, act. 253*
  
- **13 mai 2009** :
  - Publication au *Journal officiel* de la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures
  - Rapport 2008 de la CNIL*Commission nationale de l'informatique et des libertés - 29<sup>e</sup> rapport d'activité (2008) : Doc. fr.*  
Voir : *JPC G 2009, act. 269*
  - Publication du rapport annuel de la HALDE (2008)À consulter sur : <http://www.halde.fr/rapport-annuel/2008/>
  
- **13 juin 2009** : Publication au *Journal officiel* de la loi HADOPI (L. n° 2009-669, 12 juin 2009 favorisant la diffusion et la protection de la création sur internet. - V. Cons. const. n° 2009-580 DC, 10 juin 2009 : *JO 13 juin 2009*)
  
- **1<sup>er</sup> juillet 2009** : TVA à taux réduit pour le secteur de la restauration  
Pour les opérations réalisées à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009 dans le secteur de la restauration, le taux de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) passe de 19 % à 5,50 %.
  
- **15 juillet 2009** : Première session plénière du Parlement européen nouvellement élu  
V. au *Journal officiel* du 13 juin 2009 la proclamation des résultats
  
- **1<sup>er</sup> août 2009** : Entrée en vigueur de l'article 47-1 (nouveau) de la loi n° 91-650 du 9 juillet 1991 portant réforme des procédures civiles d'exécution issu de la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures. Cette nouvelle disposition rend automatique l'institution du solde insaisissable pour les comptes bancaires faisant l'objet d'une saisie en application de la loi de 1991.
  
- **1<sup>er</sup> septembre 2009** : Entrée en vigueur des modifications du Code de l'éducation issues des décrets n° 2009-145, n° 2009-146, n° 2009-147 et n° 2009-148 du 10 février 2009 (*JO 11 févr. 2009*).
  
- **1<sup>er</sup> novembre 2009** : Entrée en vigueur de l'article L. 113-4 du Code de la consommation tel qu'issu de la loi n° 2009-594 du 27 mai 2009 (*art. 27*).
  
- **15 novembre 2009** : Le Pacte civil de solidarité a 10 ans  
Le PACS, institué par la loi n° 99-944 du 15 novembre 1999 et réformé par les lois n° 2006-728 du 23 juin 2006 et n° 2007-1223 du 21 août 2007, a dix ans.  
**Bibliographie** : X. Labbé, *Et si le PACS réinstaurait l'esclavage ?* : *JCP G 2008, act. 280* ; M. Bruggeman, *Les dix ans du PACS : l'occasion d'apporter la touche finale à l'alignement des formes de conjugalité ?* : *Dr. famille 2009 act. 28* ; R. Blough, *Le concubinage, dix ans après* : *Dr. famille 2009, étude 19* ; H. Péroz, *Loi de simplification du droit et loi applicable aux partenariats enregistrés* : *JCP N 2009, act. 419* ; F. Laroche-Gisserot, *Les régimes séparatistes. - Un environnement législatif favorable* : *JCP N 2009, 1191* ; M.-F. Vieville-Miravete, *La circonstance aggravante d'« ex » en matière de violences au sein du couple* : *Dr. pén. 2009, étude 4*.
  
- **20 novembre 2009** : La Convention internationale des droits de l'enfant adoptée par l'Organisation des Nations Unies le 20 novembre 1989 fête ses vingt ans. Publiée par le décret n° 90-917 du 8 octobre 1990 (*JO 12 oct. 1990*), elle est entrée en vigueur, en France, le 2 septembre 1990. Ce texte a été ratifié par 193 pays, à l'exception notable de la Somalie et des États-Unis. Elle a été complétée par deux Protocoles additionnels du 25 mai 2000 concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (publiés par les décrets n° 2003-372 et n° 2003-373 du 15 avril 2003 : *JO 24 avr. 2003*).

## **Loi de simplification et de clarification du droit et d'allégement des procédures et nouvelles codifications**

La loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allégement des procédures (art. 92) autorise la création par ordonnance de la partie législative de deux nouveaux codes : Code des transports et Code de l'énergie.

La publication de la partie législative du Code des transports avait déjà été prévue par les lois de simplification du droit de 2004 et 2007 (L. n° 2004-1343, 9 déc. 2003, art. 84 ; L. n° 2007-1787, 20 déc. 2007, art. 28). La publication n'a pas eu lieu et une fois encore une loi de simplification nous annonce la publication de ce code très attendu.

De même, en 2005, la loi fixant les orientations de la politique énergétique (L. n° 2005-781, 13 juill. 2005) autorisait le Gouvernement dans un délai de trente-six mois à procéder par ordonnance à la création de la partie législative du Code de l'énergie. Le gouvernement dispose d'un délai de dix-huit mois supplémentaire pour publier les dispositions législatives de ce nouveau code.

### **Bibliographie :**

Sur le Code des transports : *C. Paulin, Code des transports, Litec 2008* ; *V. S. Carré, Les dispositions sociales du secteur des transports et le Code du travail : Dr. transports 2009, étude 6*

## **Loi de simplification et de clarification du droit et d'allégement des procédures : modification et adaptation des codes existants**

Cette loi autorise également le Gouvernement à modifier par voie d'ordonnance des codes existants :

- modification du Code rural et du Code forestier aux fins notamment de remédier aux éventuelles erreurs ou insuffisances de codification, d'adapter notre droit à la législation communautaire, d'assurer la cohérence rédactionnelle, de respecter la hiérarchie des normes, d'adapter les renvois faits respectivement à l'arrêté, au décret ou au décret en Conseil d'État à la nature des mesures d'application nécessaires, d'étendre leurs dispositions aux collectivités d'outre-mer ... (*art. 69*) ;

- modification du Code de la sécurité sociale et du Code rural, afin d'adapter les dispositions relatives à la législation du travail et aux régimes de protection sociale agricole ainsi que celles relatives aux contentieux général et technique de la sécurité sociale pour tenir compte, dans le cadre de la fusion des services de l'inspection du travail, de la réorganisation des missions dans ces matières (*art. 78*) ;

- modification du Code général des collectivités territoriales pour remédier aux éventuelles erreurs ou insuffisances de codification, adapter les renvois à des textes codifiés ou non aux évolutions législatives et réglementaires et abroger les dispositions devenues obsolètes ou sans objet (*art. 87*) ;

- modification du Code minier et du Code de l'environnement en marge de la codification du Code de l'énergie pour y codifier les dispositions des lois n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire et n° 2006-739 du 28 juin 2006 de programme relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs non reprises dans le Code de l'énergie (*art. 92*).

## **Code civil : Simplification du vocabulaire**

L'article 10 de la loi de simplification et de clarification du droit et d'allégement des procédures procède à un certain nombre de modifications dans le Code civil aux fins de modernisation du vocabulaire. Cette loi reprend les propositions formulées par la commission de terminologie et de néologie en matière juridique. J.-L. Warsmann, auteur de la proposition de loi, indique dans l'exposé des motifs, vouloir moderniser « le vocabulaire employé dans le Code civil, afin de rendre celui-ci plus lisible et compréhensible, tout en conservant la plus grande précision des termes juridiques. Certains termes vieillissés ou dont le sens a évolué depuis la promulgation du Code civil en 1804 seront modernisés [...] ».

Ainsi, « l'hérédité » devient « la succession » ; les « impenses » sont remplacées par les « dépenses ». Les « domestiques et préposés » disparaissent au profit du seul vocable de préposé et les colons partiaires au profit des métayers. La faculté de rachat se substitue à la faculté de réméré, le prêt à usage au commodat, le gage immobilier à l'antichrèse. Désormais dans le Code civil, on n'est plus « habile à » mais « capable de » ; les biens ne sont plus « divertis » mais « détournés ».

### **Bibliographie :**

*R. Cabrillac (sous le dir.), Dictionnaire du vocabulaire juridique, Litec, 2008* ; *S. Bissardon, Guide du langage juridique, Litec, 2009*

## **Code de l'éducation (partie réglementaire) : Publication du livre V**

Les dispositions réglementaires du livre V du Code de l'éducation relatif à la vie scolaire (droits et obligations des élèves ; organisation du temps et de l'espace scolaire ; bourses scolaires ; santé scolaire ; activités périscolaires, sportives et culturelles) ont été publiées au *Journal officiel* du 20 mai 2009 par le décret n° 2009-553 du 15 mai 2009. Quarante décrets sont ainsi abrogés et codifiés dans le Code de l'éducation.

Rubrique rédigée par Suany Mazzitelli, titulaire d'un Master 2 droit international, Université Aix-Marseille III

## CONSEIL DE L'EUROPE

- **Le 5 mai 2009, le Conseil de l'Europe a fêté ses 60 ans.** - Un dossier, disponible sur son site officiel ([www.coe.int](http://www.coe.int)), retrace les principales étapes dans l'histoire de cette institution, les acquis fondamentaux et les thèmes pouvant être développés dans les années à venir. Le dossier contient en fin le calendrier des événements prévus pour 2009.

- **Rapport 2008 de la Cour européenne des droits de l'Homme.** - On peut y relever l'augmentation des arrêts concernant la France : 34, pour l'année 2008, dont 24 constatant au moins une violation de la Convention EDH. Les violations plus fréquentes sont celles relatives à l'article 6 (procès équitable). La France se place au 6<sup>e</sup> rang des 47 États du Conseil de l'Europe pour le nombre de violations de ce droit constaté entre 1998 et 2008, 202 en tout.

- **Cass., 1<sup>re</sup> civ., n° 07-17.575, 25 mars 2009, FS P+B+I : JurisData n° 2009-047538 ; Cass., 1<sup>re</sup> civ., n° 07-17.576, 25 mars 2009, FS P+B+I : JurisData n° 2009-047539.** - Par deux arrêts rendus le 25 mars 2009, la première chambre civile de la Cour de cassation consacre la responsabilité de l'État pour déni de justice, sur le fondement de l'article L. 141-1 du Code de l'organisation judiciaire, après avoir constaté la violation du principe de délai raisonnable prescrit par l'article 6§1 de la Convention EDH.

- **CEDH : Affaire Medvedyev et autres c/ France, requête n° 3394/03 : le 6 mai 2009 s'est tenue l'audience devant la Grande Chambre de la Cour dans cette affaire.** - Dans un arrêt du 10 juillet 2008 (*CEDH, 5<sup>e</sup> sect., 10 juill. 2008, n° 3394/03, aff. Medvedyev et autres c/ France*), la Cour avait conclu, à l'unanimité, que les requérants, des marins du navire Winner, arraisonné en haute mer par les autorités françaises, n'avaient pas été privés de leur liberté selon les voies légales et que dès lors la France avait violé l'article 5§1 (droit à la liberté et à la sûreté) de la Convention EDH. Cependant, considérant que la durée de cette privation de liberté se trouvait justifiée par des « circonstances tout à fait exceptionnelles », la Cour avait conclu, par quatre voix contre trois, à la non-violation de l'article 5§3. Elle avait par ailleurs jugé que le constat de violation de l'article 5§1 fournissait en soi une satisfaction équitable suffisante pour le préjudice moral subi par les requérants, et leur avait alloué conjointement 5000 euros pour les frais et dépens. (À noter : l'opinion partiellement dissidente de la juge Berro-Lefèvre, à laquelle se rallient les juges Lorenzen et Lazarova Trajkovska, jointe à l'arrêt).

Le 1<sup>er</sup> décembre 2008, à la demande du Gouvernement et des requérants, l'affaire avait été renvoyée devant la Grande Chambre. La décision de la Cour, qui interviendra à une date encore non communiquée, à l'issue des débats qui se sont tenus le 6 mai 2009, sera d'un grand intérêt autant du point de vue du droit international, au regard de l'arraisonnement en haute mer, que du point de vue du droit français, au regard du statut de magistrat du procureur de la République. La retransmission de l'audience est disponible sur le site officiel de la CEDH :

[http://www.echr.coe.int/ECHR/FR/Header/Press/Multimedia/Webcasts+of+public+hearings/webcastFR\\_media?&p\\_url=20090506-1/fr/](http://www.echr.coe.int/ECHR/FR/Header/Press/Multimedia/Webcasts+of+public+hearings/webcastFR_media?&p_url=20090506-1/fr/)

À noter : Le 6 février 2009 s'est tenue à Paris, dans la Grande Chambre de la Cour de cassation, la Conférence constitutive du réseau des Procureurs généraux ou institutions équivalentes près les Cours suprêmes des États membres de l'Union européenne.

- **CEDH, 5<sup>e</sup> sect., n° 13353/05, 5 mars 2009, aff. Hachette Filippacchi Presse Automobile et Dupuy c/ France ; CEDH, 5<sup>e</sup> sect., n° 26935/05, 5 mars 2009, aff. Société de Conception de Presse et d'Édition et Ponson c/ France.** - Le 5 mars 2009, La Cour a rendu deux arrêts, qui concluent, à l'unanimité, que la France n'a pas violé l'article 10 et l'article 14 combiné avec l'article 10 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, en condamnant les requérants pour publicité indirecte en faveur des produits du tabac.

Les requérants avaient été condamnés par les juridictions françaises en raison d'articles parus respectivement dans les revues « Action Auto Moto » et « Entrevue », dans lesquels figuraient de photos de sportifs, arborant les logos de marques de cigarettes.

Dans les deux affaires, concernant la violation de l'article 10 : La Cour a examiné si la condamnation des requérants était une ingérence nécessaire et proportionnée dans leur droit à la liberté d'expression pour garantir la protection de la santé publique, et cela d'autant plus que les photographies litigieuses avaient un caractère informatif et non strictement commercial. La Cour a estimé, en accord avec le Gouvernement, que la publicité en faveur du tabac et des produits du tabac constituait un axe essentiel d'une stratégie plus globale de lutte contre le fléau social que constitue le tabagisme et que ces considérations primordiales de santé publique pouvaient primer sur des impératifs économiques et mêmes sur certains droits fondamentaux comme la liberté d'expression. La Cour a précisé par ailleurs qu'elle n'avait pas à juger de l'impact réel de l'interdiction de la publicité sur la consommation du tabac et que le seul fait que les publications litigieuses aient été considérées comme susceptibles d'inciter à la consommation du tabac, notamment chez les jeunes, lui paraissait être un motif pertinent et suffisant pour justifier l'ingérence. Selon la Cour, l'information n'aurait pas été amoindrie ou inexacte sans l'apparition des marques. La Cour a estimé également que les requérants auraient pu rendre flous lesdits logos, sans que cela altère sensiblement la substance des images concernées. Elle a souligné à cet égard que le procédé de « floutage » était un procédé technique très facile à mettre en œuvre. Enfin elle a constaté que les condamnations subies par les sociétés requérantes et notamment le versement de dommages et intérêts, des sommes certes non négligeables, devaient être mises en balance avec les recettes de magazines à fort tirage comme ceux visés par la condamnation.

Dans ces deux affaires, concernant la violation de l'article 14 combiné avec l'article 10 : la Cour a jugé, concernant l'argument des requérants tendant à établir l'existence d'une différence de traitement discriminatoire entre la presse écrite et les médias audiovisuels en vertu de l'article L. 3511-5 du Code de la santé publique, que les médias audiovisuels et les médias de presse écrite n'étaient pas placés dans des situations analogues ou comparables, notamment quant à la possibilité de « floutage » des images, la presse écrite disposant du temps et des facilités techniques nécessaires pour modifier l'image et rendre flous les logos litigieux. Dès lors, il ne pouvait pas y avoir de violation de l'article 14 combiné avec l'article 10.

- **CEDH, 5<sup>e</sup> sect., n° 31684/05, 5 mars 2009, aff. Barraco c/ France.** - Le 5 mars 2009, la Cour a rendu son arrêt dans l'affaire Barraco c/ France. Dans cette affaire, la Cour devait juger si la condamnation pénale du requérant à trois mois d'emprisonnement avec sursis et à une amende de 1500 euros pour avoir entravé volontairement la circulation routière, à l'occasion d'une manifestation, était contraire au droit de liberté d'expression et au droit de liberté de réunion et d'association du requérant en vertu de la Convention EDH (articles 10 et 11). La Cour, en décidant d'examiner l'affaire uniquement sous l'angle de l'article 11, a jugé que la condamnation pénale du requérant n'apparaissait pas disproportionnée aux buts poursuivis, le maintien de l'ordre et de la sécurité publiques, et que partant il n'y avait pas eu de violation de l'article 11 de la Convention.

- **Arrêt Ravon : les suites en droit français.** - Le 27 février 2009 a été publiée au *Journal officiel*, l'ordonnance n° 2009-233 du 26 février 2009 modifiant le Code monétaire et financier (art. L. 621-12). En reformant les voies de recours contre les visites domiciliaires et les saisies de l'Autorité des marchés financiers (AMF), cette ordonnance permet de mettre la législation française en conformité avec les exigences de la Convention EDH, suite à la condamnation de la France dans l'arrêt rendu par la CEDH, le 21 février 2008 dans l'affaire Ravon et a. c/ France (CEDH, 3<sup>e</sup> sect., n° 18497/03, 21 févr. 2008, affaire Ravon et autres c/ France : V. Cahier législatif n° 239).

### UNION EUROPÉENNE

- **CJCE, 3<sup>e</sup> ch., 5 mars 2009, aff. C-556/07, Commission des Communautés européennes c/ République française.** - Dans son arrêt, la Cour a considéré que en s'abstenant de contrôler, de façon satisfaisante l'exercice de la pêche au regard de l'interdiction des filets maillants dérivants pour la capture de certaines espèces et ne veillant pas à ce que soient prises des mesures appropriées contre les responsables des infractions à la réglementation communautaires en ce domaine, la France avait manqué à ses obligations en vertu du droit communautaire relatif à la politique commune de la pêche et à la conservation et à l'exploitation durable des ressources halieutiques dans le cadre de cette politique.

- **CJCE, 1<sup>re</sup> ch., 23 avr. 2009, aff. C-59/08, Copad SA c/ Christian Dior couture SA.** - La Cour, saisie d'une question préjudicielle par la Cour de cassation sur l'interprétation de l'article 8§2 de la directive 89/104/CEE du Conseil, du 21 décembre 1988, rapprochant les législations des États membres sur les marques, a jugé que cet article doit être interprété en ce sens que le titulaire de la marque peut invoquer les droits conférés par cette dernière à l'encontre d'un licencié qui enfreint une clause du contrat de licence interdisant, pour des raisons de prestige de la marque, la vente à des soldeurs de produits tels que ceux en cause au principal, pour autant qu'il soit établi que cette violation, en raison des circonstances propres à l'affaire au principal, porte atteinte à l'allure et à l'image de prestige qui confèrent auxdits produits une sensation de luxe.

- **CJCE, 1<sup>re</sup> ch., 2 avr. 2009, aff. C-202/07 P, France Télécom SA c/ Commission.** - La Cour, par son arrêt, rejette le recours en annulation formé par France Télécom contre la décision du Tribunal de première instance des Communautés européennes du 30 janvier 2007 (T-340/03), qui avait entériné la condamnation par la Commission de la société, à une amende de 10.35 millions d'euros, pour abus de position dominante sur le marché français de l'accès à internet à haut débit pour la clientèle résidentielle.

## Code des assurances 2009

Édition commentée



Sous la direction de Bernard Beignier et Jean-Michel Do Carmo Silva

Outre les dispositions du code officiel, ce code rigoureux explore de manière approfondie le droit des assurances avec ses dix-huit annexes thématiques composées des principaux textes pertinents. Cette 3<sup>e</sup> édition est aussi la seule publication à reproduire **les conventions de la Fédération française des sociétés d'assurance (FFSA GEMA)** : notamment les conventions **CIDE-COP** et **CIDRE** relatives aux dégâts des eaux, la **Convention de règlement assurance construction (CRAC)** ou encore la **Convention sur la garantie des risques locatifs**.

3<sup>e</sup> édition - ISBN : 978-2-7110-1121-6 - Mars 2009 - 1800 pages

# JurisClassseur Conférences

## COMMENT S'INSCRIRE ?

 COURRIER LexisNexis SA  
Service Formations et Conférences

141, rue de Javel

75747 Paris cedex 15

 FAX 01 45 58 94 35

 E-MAIL [formations@lexisnexis.fr](mailto:formations@lexisnexis.fr)

MG - 09C035-36-5

## RENSEIGNEMENTS

 SITE <http://formations.lexisnexis.fr>

 **01 45 74 50 50**

*Prix d'un appel local*



## Vendredi 29 mai 2009 - Paris • Vendredi 16 octobre 2009 - Lyon PROCÉDURE CIVILE ET VOIES D'EXÉCUTION *Actualité et pratique*

### Programme :

- **Actualité et pratique de la procédure civile** : Actions, demandes et défenses en justice ; Actes de procédure et communication électronique ; Jugement, chose jugée et caractère exécutoire ; Première instance et mise en état ; Procédure d'appel ; Procédures spécifiques
- **Actualité et pratique des procédures civiles d'exécution** : Titre exécutoire, titre exécutoire européen et conditions de l'exécution ; Mesures conservatoires ; Saisies portant sur les meubles ; Saisie immobilière
- **Procédure civile communautaire et internationale** : Panorama des instruments ; Panorama de jurisprudence interne et communautaire

### AVEC LES INTERVENTIONS DE

#### Roger PERROT

Professeur émérite de l'Université Panthéon - Assas (Paris II),  
Co-directeur scientifique de la Revue Procédures et Directeur scientifique du JurisClassseur Procédure civile

#### Hervé CROZE

Professeur à l'Université Jean Moulin (Lyon III), Avocat au Barreau de Lyon,  
Co-directeur scientifique de la Revue Procédures et Directeur scientifique du JurisClassseur Formulaire de Procédure

#### Cyril NOURISSAT

Professeur à l'Université Jean Moulin (Lyon III)

Téléchargez le programme  
et le bulletin d'inscription sur

<http://formations.lexisnexis.fr>



LexisNexis®

# UNE COLLECTION PRESTIGIEUSE

Près de 90 codes officiels, 25 000 textes s'échelonnant de 1539 à nos jours et compilés en 32 volumes.

En supplément, le *Cahier législatif*, vous est offert et vous propose notamment un aperçu de tous les textes intégrés à chaque mise à jour trimestrielle.

**CODES ET LOIS** se décline également en CD-Rom mensuel et permet des recherches ciblées et exhaustives dans l'ensemble de la collection.

Rendez-vous sur <http://boutique.lexisnexis.fr>



**Gagnez du temps  
et conservez la fraîcheur juridique de vos collections :**

Les Agents-Classeurs LexisNexis sont à votre disposition pour classer les mises à jours de toutes vos encyclopédies.

Contactez-nous au 0800.808.809 ou par mail : [classement@lexisnexis.fr](mailto:classement@lexisnexis.fr)

 LexisNexis®